

HG4027.7
.C3714
1995
QUEEN
c.2

IC

LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE

RAPPORT D'ÉTAPE



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada

HG
4027.1
.C3714
1995
Queen
c.2

LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE

RAPPORT D'ÉTAPE

INDUSTRY, SCIENCE AND
TECHNOLOGY CANADA
LIBRARY

APR - 5 1995

BIBLIOTHÈQUE
INDUSTRIE, SCIENCE ET
TECHNOLOGIE CANADA

Pour obtenir des exemplaires de ce document, s'adresser à :

Service de distribution
Direction générale des communications
Industrie Canada
Bureau 208D, Tour est
235, rue Queen
OTTAWA (Ont.)
K1A 0H5
Téléphone : (613) 947-7466
Télécopieur : (613) 954-6436

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1995

N° au cat. C2-268/1995F

ISBN 0-662-80049-4

PU 105106

This publication is also available in English under the title
Small Business: A Progress Report.



AVANT-PROPOS

Les petites et moyennes entreprises (PME) jouent dans notre économie un rôle fondamental, qui prend chaque jour plus d'importance. Depuis 1992, nous leur devons pratiquement toute la création d'emploi nette enregistrée au Canada, et les Canadiens continueront de se tourner vers elles comme sources de nouveaux emplois et de croissance économique. Le rôle du gouvernement consiste à créer un climat favorable qui permettra aux PME de s'épanouir, de prospérer et de rester le moteur de la croissance économique dont le Canada a besoin.

Dans *Pour l'essor de la petite entreprise*, texte présenté avec le Budget de février 1994, nous avons invité les PME et divers intervenants économiques à nous aider à créer ce climat. Depuis, le Comité de travail sur la petite entreprise, groupe consultatif du secteur privé, a étudié les problèmes auxquels font face les PME. De nombreux groupes d'études gouvernementaux se sont aussi penchés sur les sujets qui les préoccupent. De leur côté, des organismes indépendants de l'État, comme la Chambre de Commerce du Canada, ont mené des consultations et nous ont fait part de leurs résultats.

Plusieurs groupes de parlementaires ont également contribué à l'examen. Le Comité permanent de l'industrie de la Chambre des communes a tenu de longues audiences sur le financement des petites et moyennes entreprises et les questions connexes. Son rapport, intitulé *Pour financer le succès de la PME*, a été déposé en octobre 1994. Le caucus des députés libéraux fédéraux de l'Ontario a, pour sa part, chargé un groupe de travail d'étudier l'accès des petites et moyennes entreprises aux capitaux.

Ensemble, ces comités, groupes d'études et groupes de travail ont réalisé une étude exhaustive concernant les PME.

Le présent document constitue la réponse du gouvernement au rapport du Comité permanent de l'industrie. Il passe aussi en revue les préoccupations soulevées par les PME et les autres intervenants consultés, et décrit les récentes initiatives du gouvernement fédéral, y compris celles qui sont résumées dans *L'innovation : La clé de l'économie moderne* et dans d'autres documents du Programme : emploi et croissance publiés l'automne dernier. Ce document reconnaît également les initiatives des intervenants du secteur privé pour faire face à ces préoccupations et établit l'orientation de la collaboration à venir. Suivant le climat fiscal actuel et les recommandations des PME, selon lesquelles les priorités de l'heure doivent être traitées avec les ressources actuelles, les initiatives du gouvernement fédéral décrites dans le présent document sont toutes financées par les budgets courants ou par la réaffectation des ressources.

Dans l'optique du présent rapport d'étape, le gouvernement fédéral ne peut à lui seul créer un climat qui encourage les entrepreneurs à lancer des entreprises, à créer des emplois et à prendre de l'essor. C'est une tâche qui incombe à tous les Canadiens; le gouvernement fédéral cherchera donc de nombreux partenaires dans les secteurs public et privé pour l'aider à cette fin. Ainsi, comme il l'a souligné dans le Budget, les banques ont une obligation particulière à l'égard du financement des petites et moyennes entreprises. C'est pourquoi le gouvernement travaillera avec les établissements financiers afin d'établir des points de référence à partir desquels on pourra évaluer leur rendement à cet égard.

AVANT-PROPOS

Dans le cadre de ce travail, le gouvernement devra revoir sa liste de priorités. Il mettra moins l'accent sur l'aide financière directe. En créant un plus grand nombre de partenariats avec d'autres gouvernements et avec le secteur privé, il cernera les lacunes du marché et aidera à les combler. Le gouvernement fédéral augmentera l'accès à l'information sur les débouchés commerciaux, au Canada et à l'étranger, afin que les entrepreneurs puissent en tirer profit, créer des emplois durables et contribuer à la prospérité des Canadiens.

Le secteur de la petite et moyenne entreprise canadienne étant très diversifié et dynamique, exige des stratégies en constante évolution. Le présent document n'est

donc pas le dernier mot en matière de politique; il fait plutôt le point sur un effort qui se poursuit. La création d'un milieu permettant aux PME d'atteindre leur plein potentiel est un travail de longue haleine. Le gouvernement et le secteur privé devront conjuguer leurs efforts et laisser de côté les vieilles hypothèses, examiner de nouvelles avenues, ainsi que repenser et redéfinir leurs propres rôles dans une économie innovatrice sans cesse en mouvement.

Les mesures décrites dans les pages suivantes s'inscrivent dans le cadre d'une démarche collective — démarche de plus en plus dynamique qui mène le Canada vers une ère nouvelle, marquée par l'innovation et l'esprit d'entreprise.



John Manley
Ministre de l'Industrie



Paul Martin
Ministre des Finances

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1	4. L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES ET DES SERVICES	23
1. LE FINANCEMENT DE LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE	5	Rationaliser le système	23
Augmenter la participation des banques	5	Améliorer l'accès à l'information et aux services gouvernementaux ...	24
Améliorer les rapports entre les banques et les PME	6	Améliorer l'accès aux marchés publics	25
Stimuler la concurrence	8	5. LE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL	27
Réorienter les programmes d'aide du gouvernement	8	Favoriser les partenariats	27
Accroître l'accès de la PME au capital de risque	10	Rationaliser les programmes relatifs au marché du travail et en accroître la pertinence	28
2. LES IMPÔTS ET LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES	13	Les compétences en gestion	30
Impôts non liés aux bénéfices	13	6. LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE	33
Favoriser la rétention des bénéfices	14	Créer des partenariats favorables à l'innovation	33
La taxe sur les produits et services ...	15	Accès stratégique à l'information ...	35
Simplifier le système fiscal	16	Les incitatifs fiscaux à l'innovation ...	35
3. LES FARDEAUX IMPOSÉS PAR LA RÉGLEMENTATION ET LA PAPERASSERIE	17	Examen des sciences et de la technologie	37
Réduire la paperasserie	17	7. LE COMMERCE INTERNATIONAL ...	38
Harmoniser les normes et les règlements	18	L'information sur le commerce international	38
Rationaliser et adapter le processus de réglementation	19	Améliorer les services d'appui	39
Faire preuve de plus de souplesse ...	20	Le renforcement des partenariats ...	40
Administration efficace du régime fiscal	21	Le financement des petites entreprises exportatrices	42
		Incitatifs fiscaux au développement des exportations	44
		EN SE TOURNANT VERS L'AVENIR ...	45

INTRODUCTION

LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE DANS LA NOUVELLE ÉCONOMIE

Comme tous les pays industrialisés, le Canada aborde un nouveau type d'économie : une économie marquée par une évolution technologique rapide, une concurrence mondiale intense et l'innovation. Cependant, beaucoup de gens ne sont pas conscients du rôle dynamique que jouent les PME dans ce nouveau contexte¹.

Le Canada compte maintenant environ 2 millions de petites et moyennes entreprises, ce qui représente une augmentation d'un tiers par rapport à 1982. Aujourd'hui, 99 p. 100 des entreprises enregistrées ont moins de 100 employés. Ces dernières années, la création d'emploi nette est presque entièrement attribuable aux PME qui, en comptant les travailleurs autonomes, représentent près de 66 p. 100 des emplois dans le secteur privé et 60 p. 100 de la production nationale (fig. 1).

Le développement phénoménal de la PME illustre bien les forces de ce type d'organisa-

La petite taille de ces entreprises est nettement à leur avantage, car elle est plus propice à l'innovation et à l'esprit d'entreprise. En fait, certaines des économies les plus prospères et les plus concurrentielles dans le monde d'aujourd'hui sont fondées sur la petite entreprise.

Pour financer le succès de la PME, rapport du Comité permanent de l'industrie

tion. Pour réussir dans le contexte actuel, une entreprise doit s'adapter rapidement et innover avec hardiesse. Or, ce sont là deux aptitudes que les PME et les petits entrepreneurs possèdent souvent au plus haut point. Le progrès technique met plus d'outils au service de la petite et moyenne entreprise, au point de renverser l'avantage concurrentiel que la taille conférait auparavant aux grandes sociétés. Ces dernières sont nombreuses à découvrir que leur taille

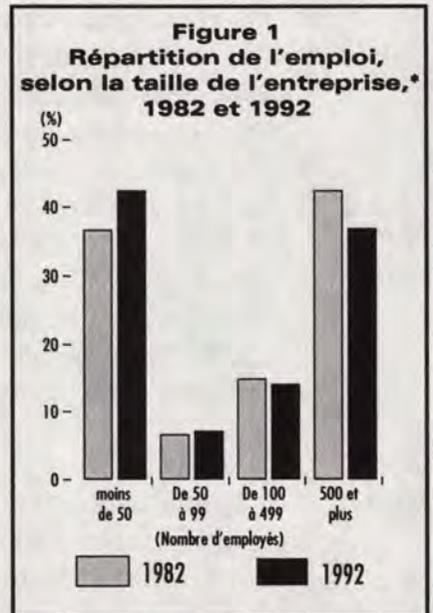
peut devenir un obstacle : les PME sont en mesure de s'adapter rapidement là où les grandes entreprises sont pieds et poings liés.

En même temps, les PME doivent relever des défis sans précédent. Soumises à une concurrence intense, elles ont souvent peine à obtenir des capitaux, accusent des lacunes sur le plan de la gestion et ont du mal à trouver des employés qualifiés. Beaucoup d'entre elles n'ont pas les moyens de se doter de l'équipement de pointe. Enfin, les PME n'ont souvent pas le savoir-faire voulu pour commercialiser leurs produits avec succès, en particulier sur les marchés étrangers.

FAVORISER LA CROISSANCE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

Le gouvernement est résolu à aider les petites entreprises à relever ces défis. Aujourd'hui plus que jamais, le développement des PME est synonyme d'emplois pour les Canadiens et d'une économie saine pour le Canada. Nous devons éliminer les obstacles qui les empêchent de réaliser tout leur potentiel.

¹ L'expression « petite entreprise » désigne en général les entreprises qui comptent moins de 100 employés dans le secteur manufacturier et moins de 50 employés dans les autres secteurs. L'expression « moyenne entreprise » s'applique à celles qui comptent de 100 à 500 employés.



* Y compris les entreprises indépendantes et excluant les administrations publiques.
Source: BEPE, Industrie Canada.

En février 1994, le gouvernement a proposé de nouvelles orientations pour la politique relative aux PME, orientations axées sur deux grands objectifs :

- faire en sorte que le climat des affaires soit plus favorable au développement des petites et moyennes entreprises;
- utiliser plus efficacement les ressources limitées de l'État pour améliorer la compétitivité et stimuler la croissance au sein de la nouvelle économie.

Depuis un an, des groupes parlementaires et d'autres intervenants des secteurs public et privé ont fourni au gouvernement des renseignements fort utiles sur les questions touchant les PME, notamment dans les documents suivants :

- *Pour financer le succès de la PME*, rapport du Comité permanent de l'industrie. Ce rapport porte sur un ensemble de questions touchant le financement et la fiscalité des petites entreprises;
- *Franchir les obstacles — Bâtir notre avenir*, rapport du Comité de travail sur la petite entreprise, groupe d'étude chargé d'examiner les politiques et les programmes visant les PME, dans la foulée du Budget de février 1994;
- *Rapport du Groupe de travail sur le financement de la petite entreprise du caucus des députés libéraux fédéraux de l'Ontario*;
- *Examen de la promotion du commerce international*, rapport d'un comité du secteur privé sur les programmes et les services gouvernementaux touchant les efforts de promotion du commerce international déployés par les secteurs public et privé;

- *Nouvelle économie et financement*, rapport d'un groupe de travail dirigé par Industrie Canada.

Nous avons aussi profité des réflexions et des conseils formulés par de nombreux autres organismes, notamment la Chambre de Commerce du Canada — dans le document intitulé *Viser le million* — et le Centre canadien du marché du travail et de la productivité. De plus, plusieurs études et examens d'une portée plus large, tels que l'examen de la politique sociale et l'examen des programmes et services gouvernementaux, auront d'importantes retombées sur les PME.

Grâce aux efforts de tous les participants, on comprend mieux aujourd'hui les défis auxquels font face les petites et moyennes entreprises. On a aussi reçu d'intéressantes suggestions sur les moyens qui permettront de relever au mieux ces défis. Le gouvernement remercie toutes les personnes et tous les organismes qui ont investi temps et énergie pour aider les PME à prendre de l'essor.

LES THÈMES COMMUNS

Les travaux mentionnés font état d'un grand nombre de préoccupations qui seront examinées plus à fond dans les chapitres qui suivent. Il est cependant important de placer ces diverses questions dans un contexte plus large. On a ainsi dégagé quatre grands thèmes.

- **Les petites et moyennes entreprises possèdent un potentiel d'emploi et de richesse immense et inexploité.**

Beaucoup de personnes et d'organismes ont évoqué avec enthousiasme la capacité des PME canadiennes de créer des emplois et de soutenir à long terme une croissance économique viable. Mais

beaucoup se sont inquiétés des obstacles qui empêchent ces entreprises de mettre en valeur ce potentiel.

Le gouvernement a lancé l'examen des politiques sur la petite entreprise pour trouver des moyens de favoriser sa croissance. L'évolution des politiques décrite dans le présent rapport s'intègre dans un engagement à long terme visant à promouvoir le succès de la petite et moyenne entreprise.

- **La réduction du déficit est l'une des étapes les plus importantes à franchir pour réaliser ce potentiel.**

Toutes les parties s'entendent pour dire que le déficit de l'État est l'une des principales entraves — voire la principale — au développement de la petite entreprise. Un déficit continuellement élevé maintient les impôts et les taux d'intérêts réels à un niveau également élevé. Ces deux facteurs peuvent avoir un effet dévastateur sur les PME.

Les entreprises de toutes les tailles et de toutes les régions considèrent que la réduction du déficit de l'État est la mesure qui les aiderait le plus à bâtir une affaire rentable et à embaucher plus d'employés

*Le rapport Viser le million,
Chambre de Commerce du Canada.*

Dans le Budget qu'il a présenté en février 1995, le ministre des Finances a reconnu que les Canadiens veulent que le gouvernement redresse la situation financière du pays. Ce budget témoigne de la volonté du gouvernement de réduire, à court terme, le déficit. A cette fin, la compression des dépenses comprend une diminution de l'aide financière et des subventions accordées aux entreprises. Le gouvernement a toujours affirmé que son objectif, de 3 p. 100 du produit

intérieur brut canadien, n'était qu'une étape du chemin à parcourir. Il continuera d'établir des objectifs fermes de réduction du déficit à court terme — des objectifs mobiles sur deux ans, qu'il s'engage à respecter jusqu'à ce que le déficit soit ramené à zéro.

- **Le gouvernement doit accroître l'efficacité de ses programmes et mieux les adapter aux besoins des petites et moyennes entreprises.**

Le gouvernement ne doit pas nécessairement dépenser davantage pour de nouveaux programmes. Il doit plutôt apprendre à travailler « plus intelligemment » et à mieux gérer ses affaires : il doit réduire ses frais, utiliser plus efficacement les ressources limitées dont il dispose et offrir de meilleurs services aux petites entreprises, surtout au niveau local.

Dans le présent rapport, on décrit plusieurs mesures adoptées pour transformer les programmes existants et les rendre plus pertinents pour les PME. Même si le gouvernement réduit fortement le financement des programmes, les intérêts des PME demeurent au cœur même de son programme microéconomique. A cette fin, nous continuons à chercher des moyens de découpler nos ressources limitées pour suivre l'évolution des besoins de la petite et moyenne entreprise.

- **Le gouvernement ne peut pas, à lui seul, créer la PME dynamique dont le Canada a besoin.**

Les petites et moyennes entreprises et les organismes qui leur offrent des services, à savoir les divers paliers de gouvernement, les associations commerciales, les établissements financiers, les établissements d'enseignement et d'autres intermédiaires, doivent collaborer pour répondre aux

besoins des PME. Le rôle premier de l'État devrait être de faciliter les efforts des intervenants du secteur privé pour bâtir une économie fondée sur l'innovation et l'esprit d'entreprise.

Le présent rapport met en relief les moyens qu'utilise le gouvernement pour changer son rôle afin de mieux se conformer à ces suggestions.

Ces thèmes englobent une bonne partie des sujets abordés dans le rapport. Dans les chapitres qui suivent, nous reviendrons sur les préoccupations de la petite et moyenne entreprise — et les mesures prises pour y répondre — dans sept domaines.

Le **chapitre 1**, « **Le financement de la petite et moyenne entreprise** », expose les efforts conjoints déployés par le gouvernement, les banques et d'autres établissements financiers pour faciliter l'accès des PME au crédit. Ces efforts amélioreront de façon notable les rapports entre les bailleurs de fonds et les PME, qui deviendront plus sensibles à leurs besoins réciproques. Outre les mesures destinées à faciliter l'accès des PME au crédit, ce chapitre traite des moyens à utiliser pour stimuler l'émission d'actions dans la petite et moyenne entreprise.

Le **chapitre 2**, « **Les impôts et les petites et moyennes entreprises** », traite d'une série de recommandations relatives à la fiscalité et résume la réponse du gouvernement à ces recommandations.

Le **chapitre 3**, « **Les fardeaux imposés par la réglementation et la paperasserie** », porte sur les nombreuses mesures amorcées en vue de réduire le fardeau imposé aux PME par le gouvernement : réduction des formalités, harmonisation des règlements et remaniement des régimes de réglementation.

Le **chapitre 4**, « **L'exécution des programmes et des services** », passe en revue les progrès réalisés pour rationaliser le labyrinthe de programmes gouvernementaux visant la petite et moyenne entreprise, ainsi que les efforts déployés pour faciliter l'accès aux programmes et services.

Le **chapitre 5**, « **Le perfectionnement professionnel** », traite de la nécessité pour les PME de trouver une main-d'œuvre qualifiée et d'acquérir de solides compétences en gestion; il décrit également les efforts consentis par l'État pour resserrer la collaboration entre la petite et moyenne entreprise et les responsables de la formation.

Le **chapitre 6**, « **Les sciences et la technologie** », examine comment la commercialisation de la recherche et du développement peut accroître la capacité concurrentielle des petites et moyennes entreprises et se penche sur les partenariats établis en vue d'améliorer les connaissances techniques des PME.

Le **chapitre 7**, « **Le commerce international** », rappelle l'importance croissante de la participation à l'économie mondiale et expose les mesures mises en place afin d'aider les PME à s'imposer sur les marchés étrangers.

CHAPITRE 1

LE FINANCEMENT DE LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE

Pour les petites et moyennes entreprises, il est crucial d'avoir accès à des sources de financement fiables, surtout pendant leurs premières années d'existence et pendant les périodes de croissance rapide. Les PME ont clairement indiqué que les banques — leur principale source de prêts — et d'autres sources de financement ne sont pas assez sensibles à leurs besoins. Selon les intervenants, le problème n'est pas le manque de capitaux, mais plutôt l'accès des PME à ces capitaux. Le financement est particulièrement difficile à trouver dans le cas des projets de petite envergure, des activités économiques d'un genre nouveau et des activités menées en dehors des grands centres (fig. 2).

On trouve une discussion exhaustive de cette question dans les rapports du Comité permanent de l'industrie, du Comité de travail sur la petite entreprise et du Groupe de travail sur le financement de la petite

entreprise du caucus des députés libéraux fédéraux de l'Ontario. Leurs recommandations visent les objectifs suivants :

- augmenter la participation des banques au financement de la petite et moyenne entreprise;

- améliorer les rapports entre les banques et les PME qu'elles servent;
- stimuler la concurrence dans le domaine des prêts à la petite et moyenne entreprise;
- réorienter et rationaliser les programmes publics d'aide au financement de la PME;
- accroître l'accès de la PME au capital de risque.

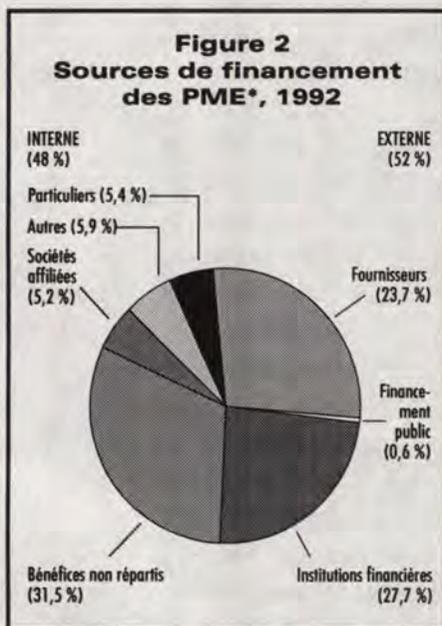
Le problème découle, non pas d'un seul groupe, mais de tous les acteurs : petites entreprises, établissements financiers et gouvernement. [...] Les petites et moyennes entreprises doivent prendre conscience qu'elles peuvent régler elles-mêmes bon nombre de leurs problèmes, par des efforts individuels et collectifs. [...] Les établissements financiers, et surtout les banques, [...] doivent reconnaître l'importance des petites et moyennes entreprises dans l'économie nationale. Le gouvernement doit adopter des politiques et des règles qui encouragent les établissements financiers à s'engager sur la bonne voie [...].

Pour financer le succès de la petite entreprise,
Comité permanent de l'industrie.

AUGMENTER LA PARTICIPATION DES BANQUES

Le Comité de travail sur la petite entreprise, le Comité permanent de l'industrie et le Groupe de travail sur le financement de la petite entreprise du caucus des députés libéraux fédéraux de l'Ontario ont demandé que les banques participent davantage au financement des petites et moyennes entreprises. Ils ont recommandé que les banques créent des programmes de financement plus innovateurs et améliorent les services rendus aux PME emprunteuses.

Ces comités et ce groupe ont formulé une série de recommandations précises sur les mesures que pourraient adopter les banques pour mieux répondre aux besoins de la petite et moyenne entreprise. En voici quelques-unes :



* Une PME correspond ici à une société dont les recettes annuelles, en 1992, se sont chiffrées à moins de 25 millions de dollars.

Source: John R. Baldwin, *Stratégies de réussite : Profil des petites et moyennes entreprises en croissance (PMEC) au Canada*. Statistique Canada, n° au cat. 61-523R, 1994.

- Créer des services spécialisés qui seraient en liaison étroite avec les PME et qui posséderaient les connaissances techniques pour mieux comprendre les besoins d'importants secteurs en croissance. Bien des gens pensent que ces services seraient particulièrement utiles pour les entreprises axées sur le savoir qui sont dépourvues des immobilisations que les banques exigent en général pour garantir leurs prêts.
- Trouver des moyens plus efficaces pour évaluer et administrer les demandes d'emprunt soumises par les PME, moyens assortis de méthodes plus souples d'évaluation du risque et d'établissement des taux.
- Accorder des prêts de fonds de roulement à échéance fixe, annoncer à l'avance la diminution des marges de crédit et envoyer plus tôt les avis de remboursement obligatoire.
- Réduire le roulement des agents de crédit, tout en veillant à mieux les former et à leur accorder un pouvoir de décision accru.

Certaines banques ont déjà pris des mesures en vue d'améliorer la qualité de leurs services. Ces mesures seront utiles, mais insuffisantes aux yeux du gouvernement et des petites et moyennes entreprises. Le gouvernement estime qu'il est important que les banques fassent davantage pour répondre aux besoins de financement des PME.

Le gouvernement entend surveiller de près les efforts déployés par les banques afin d'améliorer la qualité de leurs produits et de leurs services. Leur comparution régulière devant le Comité permanent de l'industrie, telle que proposée, devrait fournir une bonne occasion d'examiner le chemin parcouru à cet égard.

Par ailleurs, dans le Budget de février 1995, le ministre des Finances a annoncé que le gouvernement travaillerait avec les banques afin d'élaborer des points de référence applicables au financement de la petite entreprise; ces points de référence permettront d'évaluer les progrès réalisés.

Le Comité permanent de l'industrie et le Comité de travail sur la petite entreprise ont demandé que l'on améliore les statistiques sur les prêts accordés aux petites et moyennes entreprises. Ils veulent avoir accès à des données plus exactes sur les montants et la nature des prêts consentis, ainsi que sur le profil des emprunteurs. Les deux comités recommandent la publication périodique de ces statistiques par le gouvernement.

Le gouvernement travaille avec les banques afin de déterminer quelles statistiques on pourrait recueillir sur les prêts aux PME à partir des sources et des systèmes d'information bancaire existants. Les données demandées ne sont pas toutes disponibles, mais les nouvelles statistiques porteront notamment sur les multiples formes de crédit accordé par les banques aux PME. Elles seront publiées par la Banque du Canada tous les trimestres et utiliseront le mois de décembre 1994 comme point de référence.

AMÉLIORER LES RAPPORTS ENTRE LES BANQUES ET LES PME

Il est bien connu que les banques doivent améliorer leurs rapports avec les petites et moyennes entreprises. Au terme des consultations approfondies menées par le Groupe de travail mixte du ministère de l'Industrie et du ministère des Finances, les grandes banques ont annoncé l'adoption d'un code de conduite à l'égard des PME. Chaque banque intégrera ce code fixe des normes minimales de service à son code

De nouveaux rapports entre les banques et la petite et moyenne entreprise

Pour les PME, le nouveau code de conduite et le nouveau mécanisme d'arbitrage des différends se traduiront par les avantages suivants :

- **Une responsabilité accrue** — un cadre supérieur de la banque veillera à l'application du code.
- **Des contrats compréhensibles** — toute la documentation sera rédigée dans un langage clair et simple.
- **Un traitement plus efficace des demandes** — on donnera aux clients des instructions claires sur la façon de remplir la demande de crédit, une estimation de la date de réponse, des détails sur les exigences relatives aux garanties.
- **Des explications en cas de refus** — on donnera aux clients les motifs pour lesquels la demande a été rejetée, les mesures à prendre pour devenir admissible et, le cas échéant, une liste des autres sources de financement possibles.
- **Un préavis en cas de diminution du crédit** — normalement, la banque donnera un préavis de 15 jours avant de réduire ou d'annuler une marge de crédit.
- **Un traitement plus efficace des plaintes** — si une plainte n'est pas réglée à la succursale, un cadre supérieur de la banque étudiera le dossier et expliquera rapidement la décision prise.
- **L'accès à un mécanisme d'arbitrage des différends** — s'il est impossible de régler une plainte relative au crédit par les mécanismes de réclamation internes, le client pourra utiliser un recours rapide et peu coûteux arbitré par un tiers neutre.

interne d'ici le 31 mars 1995. A compter de cette date, les banques offriront en outre un mécanisme d'arbitrage des différends que pourront utiliser les petites et moyennes entreprises qui ne sont pas satisfaites des décisions du service interne des réclamations, après dépôt d'une plainte en matière de crédit.

Les codes visent à fournir aux petits entrepreneurs une série de règles de conduite claires concernant le processus de crédit. Si elles refusent un prêt, les banques devront communiquer les principales raisons qui justifient cette décision et, autant que possible, donner des renseignements sur les autres sources de financement disponibles. Une autre exigence clé du code est que, dans des

circonstances normales, les banques seront tenues d'avertir leur client 15 jours avant de prendre des mesures telles que la diminution ou l'annulation d'une marge de crédit.

Le mécanisme d'arbitrage des différends adopté par chaque établissement devra respecter des normes nationales acceptées par l'industrie. La procédure d'examen des plaintes qui en résulte sera dirigée par une partie neutre; elle a été conçue pour être accessible, rapide, confidentielle et peu coûteuse. Dans toutes les grandes banques, la haute direction s'est engagée à dispenser la formation nécessaire pour que son personnel maîtrise tous les éléments du code et toutes les facettes du mécanisme d'arbitrage. Elle s'est aussi engagée à faire connaître ces importantes nouveautés aux petites et moyennes entreprises clientes.

Si les banques honorent leurs engagements relatifs au code et au mécanisme d'arbitrage, elles devraient voir une nette amélioration dans leurs rapports avec les PME. Le gouvernement a l'intention de suivre de près l'efficacité de ces deux mesures. Ce contrôle sera facilité par la comparution régulière des banques devant le Comité permanent de l'industrie, déjà proposée. En outre, chaque année, les banques présenteront au Surintendant des institutions financières un rapport sur les recours au mécanisme d'arbitrage et sur le fonctionnement du système.

On a suggéré de créer un poste d'ombudsman de la petite et moyenne entreprise, qui aurait pour mission d'accélérer et de contrôler le traitement des plaintes par les banques. Toutefois, pour l'instant, le gouvernement préfère renforcer la capacité des mécanismes existants, ou en voie d'exister, à traiter les plaintes émanant des PME. Si ces mesures s'avéraient inefficaces, on pourrait par la suite créer un poste d'ombudsman.

STIMULER LA CONCURRENCE

Selon le Comité permanent de l'industrie, il y a un manque de concurrence dans le marché des prêts auxquels ont accès les PME. Il a donc recommandé au gouvernement d'assouplir les exigences de capitalisation limitant la capacité de prêt des sociétés de fiducie, de créer une nouvelle catégorie de banques (les banques de l'annexe III) et de permettre aux banques étrangères d'établir des succursales au Canada.

Le gouvernement fédéral a déjà pris des mesures pour renforcer la concurrence entre les établissements financiers, aux échelons national et international. Les réformes législatives adoptées récemment ont augmenté le pouvoir de prêt délégué aux compagnies d'assurances et aux sociétés de fiducie. En outre, dans certaines provinces, on a récemment renforcé le pouvoir de prêt des caisses de crédit. Pour stimuler la concurrence internationale, la loi mettant en œuvre les plus récentes dispositions du GATT a éliminé la règle limitant à 12 p. 100 l'avoir des banques étrangères installées au Canada.

Parallèlement, le gouvernement reconnaît la pertinence des préoccupations exprimées par les instances réglementaires et la communauté financière; selon celles-ci, en assouplissant davantage les règles régissant les sociétés de fiducie, les banques étrangères et les banques nationales à capital fermé, on risque de contrevenir au principe de la prudence sans obtenir d'augmentation appréciable dans le volume des prêts à la petite et moyenne entreprise.

² L'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA), le Bureau fédéral de développement régional-Québec (BFDR-Q), l'Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario (FedNor) et le ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest (DEO).

RÉORIENTER LES PROGRAMMES D'AIDE DU GOUVERNEMENT

Le Comité de travail sur la petite entreprise a recommandé que le gouvernement réserve son aide financière aux secteurs qui ne sont pas servis par le marché privé. Il a aussi demandé l'élimination de toutes les subventions publiques directes à l'entreprise. Par l'entremise du récent Examen des programmes gouvernementaux, des mesures ont été prises pour mieux cibler les activités. Les agences régionales² ont, par exemple, axé leurs programmes presque exclusivement sur les PME, et les ont orientés de manière à combler les lacunes manifestes des marchés financiers et à soutenir les principales industries en croissance. Dans le cadre de leurs stratégies régionales respectives, ces agences ont notamment offert de l'aide au lancement et à l'expansion d'entreprises qui ont besoin d'investissements plus « patients » et qui ont un niveau de risque plus élevé que ce qu'acceptent les banques commerciales.

Le gouvernement a décidé de sabrer dans ses subventions aux entreprises — en les diminuant de 60 p. 100 en trois ans.

Principales subventions aux entreprises (subventions et contributions)†*

	1994-95	1997-98
(en millions de dollars)		
Agriculture	1 322	893
Transports	696	19
Développement régional	700	234
Industrie, innovation et développement des marchés	525	264
Secteurs de l'énergie et des ressources naturelles	410	8
Industries culturelles	104	68
Total des subventions et contributions	3 757	1 486
Réduction en pourcentage (subventions et contributions)		60,4

* La plupart des subventions aux entreprises, quelle que soit leur taille, sont comprises dans ce tableau.

† Source : ministère des Finances, 1995.

Ainsi, le nombre de programmes subventionnés par Industrie Canada diminuera de près de 80 p. 100 au cours des 3 prochaines années et le budget du Ministère sera réduit de plus de 40 p. 100 au cours de la même période. Le Programme de développement des entreprises autochtones, le plus important programme demeurant en place au sein du Ministère, contribuera encore à la création d'entreprises autochtones prospères et cherchera à établir des partenariats avec la Banque fédérale de développement (BFD) et d'autres établissements financiers afin d'élargir la portée de ses initiatives. Parallèlement, les agences régionales ont commencé à réduire les subventions directes aux entreprises. L'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECa) et le Bureau fédéral de développement régional-Québec (BFDR-Q), à un degré moindre, ont récemment éliminé toutes leurs subventions et contributions non remboursables, et demanderont dorénavant le remboursement de l'aide directe aux entreprises. L'Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario (FedNor) travaille à l'établissement d'une politique qui exigerait le remboursement intégral de l'aide directe accordée aux entreprises. Le ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest (DEO) utilise les contributions remboursables depuis sa création. À l'avenir, il travaillera avec les établissements financiers afin de créer des fonds de prêt conjoints, qui offriront du crédit sur une base commerciale aux PME et seront administrés par les banques.

Le Comité de travail sur la petite entreprise et le Comité permanent de l'industrie ont formulé des suggestions sur les programmes de prêt du gouvernement fédéral. Ils ont suggéré d'examiner les modifications apportées récemment à la *Loi sur les prêts aux petites entreprises*, pour s'assurer que le programme

Modifications récentes de la *Loi sur les prêts aux petites entreprises* (LPPE)

Les modifications apportées en 1993 à la *Loi sur les prêts aux petites entreprises* ont augmenté considérablement le montant du crédit autorisé, mais aussi fait grimper le coût du programme. Pour que le programme recouvre tous ses frais, le gouvernement imposera aux prêteurs un droit annuel de 1¹/₄ p. 100 sur le solde moyen des prêts accordés en vertu de la Loi après le 31 mars 1995.

Le nouveau taux d'intérêt maximum sera le taux préférentiel plus 3 p. 100 pour les prêts à taux variable, et le taux hypothécaire résidentiel plus 3 p. 100 pour les prêts à taux fixe. Ces mesures encourageront les prêteurs et les emprunteurs à chercher des solutions de financement traditionnelles à moindre coût, tout en conservant l'accès aux prêts effectués en vertu de la LPPE à ceux qui accèdent difficilement aux prêts traditionnels. Par ailleurs, les prêteurs seront autorisés à accorder une mainlevée sur la garantie personnelle donnée par l'emprunteur lorsque le prêt est remboursé de 50 p. 100 selon le calendrier prévu.

répond efficacement aux besoins de la PME. Les deux comités se sont aussi inquiétés du risque que les établissements financiers profitent de la Loi pour garantir des prêts qui auraient été consentis sans le recours à la garantie.

Pour répondre à ces préoccupations, le gouvernement poursuivra le programme mais modifiera la *Loi sur les prêts aux petites entreprises*. Ces changements permettront d'atteindre l'objectif fixé dans le cadre de la consultation, à savoir recouvrer tous les coûts et encourager les clients à obtenir un financement traditionnel dans la mesure du possible. Moyennant ces changements, le programme continuera de jouer un rôle de premier plan pour faciliter l'accès au crédit aux PME.

Le Comité permanent de l'industrie a aussi recommandé que le gouvernement renouvelle le mandat de la BFD. Le Comité de travail sur la petite entreprise suggère que la BFD comble des lacunes réelles dans les

mécanismes de financement de la petite et moyenne entreprise. Nombre de représentants de la petite entreprise estiment en outre que la Banque devrait recouvrer la totalité de ses frais.

Le gouvernement poursuit son examen des modifications du mandat de la Banque fédérale de développement (BFD). Cette dernière continuera de combler les écarts en suppléant au financement du secteur privé et en jouant un rôle complémentaire à celui d'autres institutions et ministères du secteur public. La Banque instaurera aussi une charte des droits des clients, où seront définies les normes du service à la clientèle et les exigences d'information, le tout devant être surveillé par un ombudsman engagé à l'interne.

ACCROÎTRE L'ACCÈS DE LA PME AU CAPITAL DE RISQUE

Incitatifs fiscaux

Pour que les petites entreprises aient davantage accès au financement par capital-actions, le Comité de travail sur la petite entreprise, le Comité permanent de l'industrie et le groupe sur le financement de la nouvelle économie ont tous demandé des modifications aux dispositions fiscales. Ils ont proposé entre autres :

- de maintenir l'exonération à vie pour gains en capital de 500 000 \$ et de réduire le taux d'imposition des gains en capital sur les investissements à long terme dans les petites entreprises;
- d'assouplir les restrictions actuellement imposées à l'utilisation des fonds de REER, qui interdisent l'investissement de ces fonds dans l'entreprise du détenteur;

- d'adopter un mécanisme permettant de limiter les levées de fonds ou les crédits d'impôt tant que les sociétés de capital de risque de travailleurs (SCRT) n'auront pas atteint certains objectifs en matière d'investissement dans les petites entreprises.

Le gouvernement partage nombre de préoccupations exprimées par les petites entreprises au sujet de l'accès au financement par capital-actions. En ce qui concerne l'imposition des gains en capital, il ressort des consultations menées auprès de ce secteur que l'exonération à vie de 500 000 \$ est encore requise afin d'aider les petites et moyennes entreprises à avoir un accès adéquat au financement par capital-actions. Cette exemption sera donc maintenue dans sa forme actuelle. Une nouvelle réduction de l'impôt sur les gains en capital tirés d'investissements dans de petites entreprises serait difficile à justifier au moment où le gouvernement supprime des échappatoires fiscales et demande à tous les Canadiens de contribuer à la réduction du déficit.

Le fait de permettre aux particuliers d'investir leurs fonds de REER dans une entreprise avec laquelle ils ont un lien de dépendance réduirait considérablement les recettes et irait à l'encontre de l'objectif premier de l'aide fiscale à l'épargne-retraite. Les recettes diminueraient parce que les particuliers investiraient dans leur entreprise en utilisant leurs contributions aux REER, qui sont déductibles d'impôt, plutôt que d'investir directement dans l'entreprise. Ce changement leur permettrait de reporter l'impôt sur leur revenu d'entreprise en faisant payer à l'entreprise des taux de rendement élevé sur les montants provenant des REER.

Pour ce qui est des SCRT, le gouvernement reconnaît qu'elles ont mis du temps à investir dans les petites entreprises, surtout si l'on considère l'aide fiscale très généreuse qui leur est accordée. Cependant, il existe déjà des dispositions obligeant ces sociétés à investir dans les petites et moyennes entreprises. Ces dispositions entrent en vigueur cinq ans après que la SCRT commence à lever des fonds. L'inobservation de ces obligations donne lieu à l'imposition de pénalités. Le gouvernement continuera de surveiller étroitement les investissements des SCRT dans les petites entreprises.

Mesures du secteur privé

Le Comité de travail sur la petite entreprise a aussi soutenu que les grands établissements financiers devraient accroître leurs placements dans la petite et moyenne entreprise. Les banques ont déjà commencé à jouer un rôle plus actif comme sources de capitaux de risque pour les PME. Elles ont pris des engagements envers l'*Ontario Lead Investment Fund*, fonds à capital de risque provincial, et participent à des petits fonds de capital de risque spécialisés dans le financement des entreprises axées sur le savoir et les exportations. En outre, certaines banques ont créé des sociétés de financement spécialisé qui leur permettent de jouer un rôle plus actif dans le marché des capitaux de risque, ou ont manifesté un intérêt à cet égard.

Autres mesures incitatives du gouvernement

L'accès au capital de risque semble difficile pour les entreprises situées en dehors des grands centres financiers et peut être fort limité pour celles qui sont établies dans les régions rurales et les régions éloignées. Toutes les parties favorisent la création de programmes susceptibles de rapprocher les

investisseurs et les PME à l'échelle locale. Le Comité de travail sur la petite entreprise croit que le gouvernement pourrait servir de catalyseur en favorisant un climat propice à ce rapprochement et en subventionnant les frais de transaction et/ou les frais de diligence, mais sans financer les placements ni administrer des programmes.

Pour donner suite à cette recommandation, le gouvernement a annoncé, dans *L'innovation : La clé de l'économie moderne*, qu'il créera le Plan d'investissement communautaire du Canada. Ce plan visera à améliorer l'accès des petites et moyennes entreprises au capital de risque, entre autres celui des entreprises situées dans des petites collectivités et dans des régions éloignées. Plusieurs projets de démonstration aideront des cercles d'investissement locaux à mettre en contact des investisseurs et des sources de capitaux de risque avec des entreprises locales qui recherchent des sommes modestes de capital. Les détails du programme seront annoncés sous peu.

Les petites entreprises ont appuyé le programme Développement des collectivités afin de répondre aux besoins de financement des entreprises situées dans des petites collectivités. Le gouvernement procède actuellement à la fusion des comités d'aide au développement des collectivités et des centres d'aide aux entreprises afin de former des sociétés d'aide au développement des collectivités en vue d'améliorer l'efficacité du programme. Il prévoit également transférer la responsabilité de cette nouvelle entité de Développement des ressources humaines Canada aux agences régionales. Ce transfert permettra de mettre l'accent sur les objectifs de développement économique énoncés dans le cadre du programme.

Les provinces de l'Atlantique constituent la seule région dépourvue d'un fonds privé de capital de risque. L'APECA travaille donc à créer le Fonds d'investissement de l'Atlantique, en collaborant avec les gouvernements provinciaux et les banques à charte. Chacun des partenaires fournirait le tiers des capitaux du fonds, qui posséderait un actif de 20 à 30 millions de dollars. Le fonds serait administré par le secteur privé selon les règles du marché.

CHAPITRE 2

LES IMPÔTS ET LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

C'est peut-être par l'intermédiaire du système fiscal que les gouvernements agissent le plus directement et le plus visiblement sur les petites entreprises. A l'heure actuelle, le système fédéral de l'impôt sur le revenu des petites entreprises est l'un des plus généreux du monde industrialisé et se compare de façon particulièrement avantageuse à celui des États-Unis.

Néanmoins, un certain nombre de groupes de travail et de comités recommandent que des modifications soient apportées au système fiscal de façon à garantir qu'il continue à encourager la croissance et le développement des petites entreprises de la façon la plus efficace possible. Leurs recommandations tournent plus précisément autour des points suivants :

- les impôts et charges sociales qui ne sont pas liés aux bénéfices, telles les cotisations au Régime d'assurance chômage;
- l'effet des impôts sur la capacité d'une entreprise à conserver ses profits pour réinvestissement;
- le besoin de simplifier le système fiscal dans son ensemble, en particulier en ce qui a trait à la taxe de vente.

Les petites entreprises souhaitent également recevoir une aide fiscale accrue à l'innovation technologique et à l'exportation. Ces questions sont traitées respectivement dans les chapitres sur les sciences et la technologie et le commerce international.

IMPÔTS NON LIÉS AUX BÉNÉFICES

Les petites entreprises sont préoccupées non seulement par le niveau d'imposition en général, mais aussi par le niveau des impôts qui ne sont pas liés aux bénéfices d'entreprise. Les impôts non liés aux bénéfices comprennent les charges sociales telles que les primes d'assurance-chômage et d'assurance santé, les primes d'indemnisation des

Pour les petites entreprises dont les marges de profit sont de plus en plus restreintes, l'augmentation relativement forte des impôts non liés aux bénéfices entraîne une marge bénéficiaire plus faible, une plus grande vulnérabilité en période de récession et une dépendance accrue à l'égard du financement externe.

Franchir les obstacles, Comité de travail sur la petite entreprise.

accidents de travail et les taxes foncières. Ces impôts ne sont pas reliés aux profits et, que la situation économique soit bonne ou mauvaise, les entreprises doivent les payer. Près des deux tiers de tous les impôts non liés aux bénéfices sont imposés aux paliers provincial et municipal (par exemple, l'indemnisation des accidents de travail, les charges sociales, les taxes d'affaires et les taxes foncières).

Le Comité de travail sur la petite entreprise presse le gouvernement fédéral de réduire le fardeau des impôts non liés aux bénéfices en réduisant les primes d'assurance-chômage et du Régime de pensions du Canada.

Il propose d'atteindre ce résultat :

- en éliminant le financement, à même le régime d'assurance-chômage, des activités visant l'atteinte des objectifs sociaux, régionaux et économiques;
- en ramenant les primes d'assurance-chômage de l'employeur, qui équivalent actuellement à 1,4 fois le montant de celles des employés, à un niveau égal à ces dernières dans un délai de 4 ans;
- en réduisant les coûts des prestations et de l'administration de l'assurance-chômage par une réforme de leur structure générale et une amélioration de l'efficacité du programme;
- en déterminant les économies qui pourraient être faites sur les prestations et l'administration du programme du Régime de pensions du Canada ou de la Régie des rentes du Québec;

- en maintenant la déductibilité de tous les impôts non liés aux bénéfices pour les besoins de l'impôt sur le revenu.

Le Comité presse également le gouvernement d'encourager la prise de mesures semblables aux niveaux provincial et municipal. Il aimerait que les gouvernements provinciaux examinent le coût des programmes d'indemnisation des accidents de travail, ainsi que les prestations fournies aux termes de ces programmes, et la façon dont ceux-ci sont financés. Ce comité considère que les frais d'administration et les primes des différents régimes provinciaux pourraient être réduits. Il voudrait que les charges sociales relatives à des programmes tels que les soins de santé soient remplacées par des primes directes ou des taxes à la consommation. Une action du même genre pourrait être posée au palier municipal pour réduire les taxes d'affaires et foncières ainsi que les frais d'obtention de permis.

Le gouvernement reconnaît que les charges sociales nuisent à la création d'emplois. De ce fait, le gouvernement fédéral est déterminé à réduire les cotisations d'assurance-chômage, une des charges sociales les plus importantes, et à assurer une plus grande stabilité des taux. Le taux des cotisations d'assurance-chômage a été ramené à son niveau de 1993, soit 3 \$ par tranche de 100 \$ de salaire en 1995 et 1996; en 1994, ce taux était de 3,07 \$. A long terme, le gouvernement s'est fixé comme objectif, comme il l'a réitéré dans le document intitulé *L'innovation : La clé de l'économie moderne*, de veiller à ce que les cotisations d'assurance-chômage soient réduites progressivement dès que la situation du compte d'assurance-chômage sera rétablie.

L'examen de la sécurité sociale entrepris par M. Axworthy, ministre du Développement des ressources humaines, a posé les bases permettant de donner suite aux recommandations du Comité de travail sur la petite entreprise. On prévoit que cet examen se soldera, entre autres, par l'établissement d'un programme d'assurance-chômage qui misera beaucoup plus sur la main-d'œuvre et qui permettra de réduire les taux de cotisation. En examinant comment rajuster le fardeau du financement de l'assurance-chômage, le gouvernement étudiera un certain nombre de modèles, dont le principe « utilisateur-payeur » ou l'établissement de taux basés sur l'expérience, afin que ceux dont les profils d'emploi posent moins de demandes à l'assurance-chômage paient des cotisations moins élevées dans le futur.

De plus, en 1995, le gouvernement fédéral et les provinces examineront le financement du Régime de pensions du Canada, comme l'exige la loi habilitante.

FAVORISER LA RÉTENTION DES BÉNÉFICES

De nombreuses petites entreprises utilisent leurs bénéfices non distribués pour financer le capital dont elles ont besoin pour se développer. Des incitatifs fiscaux tels que la déduction accordée aux petites entreprises (DAPE) permettent aux petites sociétés de disposer de bénéfices après impôt plus élevés afin de les réinvestir et de financer leur expansion. Cela leur permet également d'augmenter leur avoir propre, ce qui les rend plus intéressantes pour les investisseurs de l'extérieur.

A l'heure actuelle, la DAPE réduit l'impôt fédéral de base sur les corporations de 16 points de pourcentage sur les premiers 200 000 \$ de revenus d'entreprise gagnés par des sociétés privées contrôlées par des

intérêts canadiens. Au-dessus de ce niveau de revenu, le taux d'imposition marginal devient le taux d'imposition général sur les corporations qui est de 28 p. 100 (ou 21 p. 100 dans le cas des bénéfices d'entreprises de fabrication et transformation). La DAPE fournit plus de 2 milliards de dollars d'aide fiscale tous les ans et, combinée aux autres mesures fiscales destinées aux petites entreprises, fournit à ces dernières un régime d'impôt sur le revenu plus favorable au Canada que celui qui existe dans la plupart des autres pays.

Le Comité de travail sur la petite entreprise et le groupe d'études sur le financement de la nouvelle économie ont recommandé tous deux qu'il y ait un seuil de revenu intermédiaire avant que le plein taux s'applique. Par exemple, le Comité a suggéré qu'un taux réduit s'applique également à la tranche de revenu allant de 200 000 \$ à 400 000 \$. En outre, le Groupe de travail sur le financement de la petite entreprise du caucus des députés libéraux fédéraux de l'Ontario a recommandé que les bénéfices des petites entreprises ne soient imposés que lorsqu'ils sont distribués à titre de dividende, plutôt que lorsqu'ils sont gagnés. Ce groupe de travail allègue que cette mesure inciterait fortement les petites entreprises à conserver leurs gains pour les réinvestir.

Le gouvernement a examiné les diverses recommandations visant à rendre plus générale la DAPE. Bien qu'une telle réduction d'impôt pourrait encourager la rétention des bénéfices, elle réduirait sensiblement les recettes du gouvernement. En conséquence, compte tenu des contraintes budgétaires actuelles et de l'aide fiscale déjà considérable accordée aux petites entreprises par l'entremise de la déduction, le gouvernement

a décidé de ne pas relever le seuil de la déduction accordée aux petites entreprises. Cependant, il continuera d'examiner le régime fiscal afin de déceler les obstacles ou les sources de frustrations pour les entreprises désireuses de croître et de créer des emplois.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Beaucoup de petites entreprises se plaignent du fardeau d'observation de la taxe sur les produits et services. Quoiqu'il y ait un degré de coordination notable entre le gouvernement fédéral et les provinces dans le domaine de l'impôt sur le revenu, la coordination dans le domaine de la taxe de vente est limitée. La plupart des entreprises doivent observer deux ensembles de règles et se conformer à deux systèmes d'administration distincts. Cette absence de coordination est particulièrement coûteuse pour les petites entreprises, qui, pour la plupart, ont des ressources internes limitées pour s'occuper de questions fiscales complexes.

Le Comité de travail sur la petite entreprise a recommandé que le gouvernement travaille à l'harmonisation de la taxe de vente avec les provinces, pourvu :

- qu'il n'y ait pas d'augmentation globale du fardeau de la taxe de vente;
- que le processus ne cause pas une augmentation des frais d'observation pour les petites entreprises;
- que les améliorations d'ordre administratif apportées pour les besoins de l'harmonisation soient conformes aux pratiques et aux réalités des petites entreprises.

Le Comité s'est dit également préoccupé par la confusion et les complications créées par la longue liste d'exemptions et de dispositions concernant des marchandises détaxées.

Le gouvernement fédéral est déterminé à remplacer la TPS par une taxe de vente qui, entre autres, améliore l'harmonisation et la coordination entre le gouvernement fédéral et les provinces et réduit au minimum les répercussions de la transition pour les contribuables. Le rapport du Comité permanent des finances de la Chambre des communes intitulé *Remplacer la TPS : Options pour le Canada*, publié en juin 1994, recommandait que la TPS actuelle soit remplacée par une taxe à la valeur ajoutée nationale intégrée. Les discussions se poursuivent avec les provinces sur la conception et la mise en œuvre d'une taxe de vente conforme à cette recommandation.

Le gouvernement fédéral est sensible à l'appui accordé par le Comité de travail sur la petite entreprise pour ses efforts afin d'harmoniser la taxe de vente. Les préoccupations exprimées par les petites entreprises au sujet de la TPS, principalement pour ce qui est du fardeau d'observation, seront certes prises en considération lorsque nous mettrons la dernière main à la réforme de la TPS.

SIMPLIFIER LE SYSTÈME FISCAL

Les petites entreprises n'ont pas les ressources internes nécessaires pour satisfaire toutes les exigences liées au règlement des questions fiscales complexes, à la tenue de livres, aux paiements et aux vérifications. Le fardeau de l'observation des lois fiscales est rendu plus lourd encore par l'absence de coordination entre les différentes lois et les divers paliers de gouvernement. Le grand nombre de prélèvements différents exigé par les divers paliers de gouvernement impose des frais d'observation qui sont particulièrement coûteux pour elles.

Le coût direct des impôts s'ajoute au coût du temps et des ressources humaines consacrés à l'observation de la réglementation complexe et redondante du Canada.

*Le rapport Viser le million,
Chambre de Commerce du Canada.*

Pour apaiser ces préoccupations, le Comité de travail sur la petite entreprise a recommandé qu'un effort important soit fait pour simplifier et harmoniser le système fiscal dans son ensemble. En outre, il a fait valoir que Revenu Canada devrait avoir pour but de garantir l'efficacité, la cohérence, l'esprit de coopération et l'équité dans les relations avec les petites entreprises.

Le gouvernement est conscient du temps et des efforts que les petites entreprises doivent investir pour observer les règles et les règlements qu'il a établis. En ce qui concerne le régime fiscal, le gouvernement fédéral est déterminé à faire en sorte que l'observation de la loi ne constitue pas une charge trop lourde à porter. Beaucoup de progrès ont déjà été accomplis pour répondre aux problèmes de complexité et d'observation de la loi auxquels font face les petites entreprises. Revenu Canada continue d'alléger les exigences imposées aux petites entreprises et d'améliorer leur accès à l'information. Ces initiatives sont exposées en détail au chapitre suivant. De plus, le gouvernement fédéral ne cesse de collaborer avec les provinces pour trouver des façons de réduire les coûts d'observation de la loi, notamment par l'harmonisation et la coordination accrues des taxes, plus particulièrement au niveau des taxes de vente.

CHAPITRE 3

LES FARDEAUX IMPOSÉS PAR LA RÉGLEMENTATION ET LA PAPERASSERIE

Les petites et moyennes entreprises sont de plus en plus irritées par le temps et l'argent qu'elles consacrent à remplir la paperasserie gouvernementale et à appliquer les règlements officiels. L'intervention de l'État dans les affaires de l'entreprise, que ce soit à titre d'autorité de réglementation ou de collecteur d'information, coûte cher aux deux parties, en temps et en argent.

Moins ce fardeau est lourd pour la PME, plus celle-ci reste concurrentielle sur le marché mondial. De son côté, le gouvernement ne peut plus continuer à intervenir autant sur le marché. Il est résolu à préserver les normes en vigueur en matière de protection de la santé, de la sécurité et de l'environnement, mais il doit trouver des moyens moins coûteux et plus efficaces pour y parvenir.

Dans un rapport unanime déposé en janvier 1993, le Sous-comité de la réglementation et de la compétitivité de la Chambre des communes a cerné une série de défis que pose la réforme de la réglementation. Le Comité de travail sur la petite entreprise a poursuivi la réflexion du Sous-comité, mais ne s'est pas contenté d'étudier la réglementation : il s'est aussi penché sur le fardeau paperassier, c'est-à-dire les demandes de renseignements de l'État. Peu après que le Comité eût déposé son rapport, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a publié les résultats d'un sondage recensant d'autres préoccupations liées au fardeau paperassier.

Ces documents contiennent un éventail de recommandations que l'on peut résumer en quatre grands volets :

- **réduire la paperasserie** — réduire le temps que les PME passent à répondre aux demandes de renseignements de l'État;
- **harmoniser les normes et les règlements** — réduire les chevauchements, les doubles emplois et les contradictions entre les régimes provinciaux, nationaux et internationaux;
- **rationaliser et adapter le processus de réglementation** — adopter des règles plus claires, améliorer les communications et la consultation;
- **faire preuve de plus de souplesse** — donner aux entreprises plus de latitude dans le choix des moyens utilisés pour atteindre les objectifs fixés par l'État.

RÉDUIRE LA PAPERASSERIE

Les petites et moyennes entreprises estiment que le gouvernement ne se rend pas compte du fardeau que représentent ses demandes de renseignements et ses règlements du fait de leur complexité, de leur fréquence et du temps qu'ils demandent. Les principales causes d'insatisfaction sont les suivantes :

- plusieurs ministères demandent les mêmes renseignements;
- différents ministères imposent des règlements qui se chevauchent ou se contredisent;
- les ministères exigent des renseignements sans sembler se rendre compte des frais imposés aux PME;
- les renseignements doivent être fournis sous une forme différente de celle qu'utilise l'entreprise;
- l'État exige l'application de règlements périmés, qui sont souvent contraires aux principes d'une gestion saine et incompatibles avec les normes internationales.

**Réduire la paperasserie :
deux exemples**

- **Statistique Canada** : Fidèle à son engagement de réduire le fardeau imposé par ses enquêtes, en collaboration avec Revenu Canada, Statistique Canada a diminué considérablement la charge que représente pour les petites entreprises la collecte des données pour la publication *Emploi, gains et durée du travail*. En ajoutant des questions sur l'emploi et la rémunération globale au formulaire de remise des retenues à la source de Revenu Canada, Statistique Canada a réduit de plus de 300 000 le nombre de ses communications annuelles avec les PME.
- **Développement des ressources humaines Canada** a terminé un examen approfondi des méthodes utilisées par les employeurs pour communiquer les données servant à déterminer le montant des prestations d'assurance-chômage. Cet examen a cerné des possibilités qui sont étudiées afin d'accroître la souplesse de l'employeur dans la collecte des données sur la masse salariale, de simplifier le calcul des cotisations et de réduire le nombre des données rapportées.

Le Comité de travail sur la petite entreprise a recommandé au gouvernement fédéral de remédier à ces problèmes et de se donner pour objectif de réduire de 10 p. 100 par an pendant les 5 prochaines années le fardeau imposé par les demandes de renseignements.

Dans *L'innovation : La clé de l'économie moderne*, document publié en novembre 1994, le gouvernement s'est engagé à réduire de façon marquée le temps que les PME passent à répondre aux demandes de renseignements de l'État. L'un des moyens d'atteindre cet objectif consiste à intensifier les échanges d'information entre ministères, en particulier Développement des ressources humaines Canada, Revenu Canada et Statistique Canada.

Le gouvernement doit prendre des mesures pour harmoniser les normes entre ministères et entre juridictions.

Franchir les obstacles — Bâtir notre avenir,
Comité de travail sur la petite entreprise.

On a chargé un Forum sur la paperasserie, représentant les secteurs public et privé, de réduire le nombre des demandes de renseignements adressées aux entreprises. Le Forum sera coprésidé par Brien Gray, vice-président principal de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, et par un cadre supérieur du Secrétariat du Conseil du Trésor. Dans les six mois suivant sa mise sur pied, en étroite collaboration avec les ministères, le Forum produira un plan d'action comprenant des objectifs, un calendrier et des stratégies pour réduire d'ici quatre ans la paperasserie que remplissent les petites et moyennes entreprises.

**HARMONISER LES NORMES
ET LES RÈGLEMENTS**

Le Sous-comité de la réglementation et de la compétitivité et le Comité de travail sur la petite entreprise ont tous deux pressé le gouvernement de favoriser l'harmonisation des normes interprovinciales et internationales. Dans *L'innovation : La clé de l'économie moderne*, le gouvernement s'est engagé à travailler avec les provinces et les gouvernements étrangers en vue de réduire les doubles-emplois, les chevauchements et les contradictions dans la réglementation. La collaboration entre gouvernements, à l'intérieur comme à l'extérieur du Canada, profite à tout le monde.

Avant l'entrée en vigueur de l'accord sur le commerce intérieur, le 1^{er} juillet 1995, le gouvernement fédéral collaborera avec les provinces afin de réduire les obstacles que représentent pour le commerce les divergences, les doubles-emplois et le chevauchement des régimes de réglementation. En outre, le président du Conseil du Trésor publiera un document sur les modes de collaboration les plus efficaces auxquels pourrait avoir recours le gouvernement au chapitre des programmes réglementaires.

**Favoriser l'harmonisation :
quelques exemples**

Agriculture et Agro-alimentaire Canada et les ministères compétents collaborent avec les provinces afin de remanier complètement le système d'inspection des industries agro-alimentaires. L'exercice vise à réduire les dépenses et le fardeau causés par le chevauchement et le double-emploi dans les programmes actuels.

Environnement Canada négocie des ententes administratives avec les gouvernements provinciaux en vue de mettre en application des ententes de prévention de la pollution, et travaille avec le Conseil canadien des ministres de l'Environnement afin d'instituer un cadre uniforme pour la gestion de l'environnement dans tout le pays.

Pêches et Océans a proposé de fusionner et de rationaliser les programmes fédéraux de réglementation dans une loi canadienne sur les océans. Celle-ci, conjuguée à une révision de la *Loi sur les pêches*, permettrait d'établir des ententes de coopération avec les administrations provinciales, territoriales et municipales.

Le **Conseil canadien des normes** se verra octroyer un mandat élargi en vertu d'une loi qui devrait être présentée en 1995. Cette dernière permettra au Conseil de se concentrer, entre autres, sur l'harmonisation des normes au Canada et sur la scène internationale.

Le gouvernement a réalisé des progrès dans l'harmonisation de ses règlements avec les normes internationales. Ainsi, en 1995, il signera avec le Japon une déclaration conjointe menant à la reconnaissance mutuelle des normes applicables aux matériaux de construction. En outre, le ministère de la Santé a commencé à harmoniser ses règlements avec les normes internationales.

**RATIONALISER ET ADAPTER
LE PROCESSUS DE RÉGLEMENTATION**

Le Comité de travail sur la petite entreprise a signalé que le processus de réglementation, dans sa forme actuelle, ne tient pas compte des besoins et des réalités des PME. Par exemple, ces dernières s'inquiètent de la manière dont on mène les consultations sur les projets de règlement — en particulier quand ces consultations ont lieu après que des décisions de fond ont été prises.

En outre, selon elles, il ne semble exister aucun mécanisme permettant aux PME d'exprimer leurs préoccupations face à la mise en œuvre d'un règlement, après l'adoption de ce dernier.

- **Travailler de façon plus efficace à l'élaboration des règlements.** Le Secrétariat du Conseil du Trésor travaillera avec le secteur privé et les sept ministères ayant le plus recours à la réglementation³ afin d'établir des normes claires et vérifiables sur l'élaboration et l'application des règlements.
- **Régler les plaintes.** Les ministères fédéraux qui appliquent les règlements seront tenus de régler les plaintes qu'ils reçoivent sur l'administration des programmes réglementaires, en se conformant à des principes de gestion reconnus et après consultation auprès de la population. Une fois approuvés, ces principes seront intégrés aux normes de gestion des ministères concernés.
- **Évaluer l'impact sur les entreprises.** *Le test de l'impact sur les entreprises*, logiciel interactif, mis au point par l'Association des manufacturiers canadiens et le gouvernement fédéral, sert à déterminer l'effet qu'un projet de règlement aurait sur les entreprises et à trouver des solutions de rechange plus rentables. Dès l'automne 1995, les sept ministères ayant le plus recours à la réglementation commenceront à utiliser ce logiciel ou une forme d'analyse équivalente; l'ensemble des ministères en feront autant dès 1996.
- **Rédiger les règlements dans un style clair et simple.** Bon nombre d'autorités compétentes se servent avec succès

³ Agriculture et Agro-alimentaire Canada, Environnement Canada, Pêches et Océans, Santé Canada, Industrie Canada, Transports Canada et Revenu Canada.

de la langue de tous les jours pour rédiger leurs règlements. Le gouvernement fédéral a donc lancé des projets-pilotes pour rendre ses textes plus faciles d'accès dans deux domaines : les explosifs et le transport des marchandises dangereuses. Devant la réussite qu'ont connue ces projets jusqu'ici, il encouragera l'usage d'un style clair et simple pour rédiger tous les règlements, à partir de 1995.

- **Rendre l'information plus accessible.** Le gouvernement a mis sur pied un projet-pilote, au Centre des services aux entreprises Canada/Saskatchewan, afin que les citoyens aient plus facilement accès aux renseignements sur les programmes fédéraux relatifs à l'agriculture. Si l'essai est concluant, la formule sera étendue à d'autres volets de la réglementation et à d'autres régions du pays.
- **Améliorer la formation et les communications.** Les petites et moyennes entreprises se plaignent que, souvent, les réformes ne sont pas appliquées de façon efficace et uniforme à l'intérieur d'un même ministère. L'expérience acquise dans la réforme de la réglementation montre que les ministères concernés doivent sensibiliser et former leur personnel à tous les niveaux s'ils veulent qu'un nouveau régime soit accepté dans l'ensemble de leur administration et que ce régime entraîne des changements réels. D'ici le milieu de 1995, le Secrétariat du Conseil du Trésor élaborera des cours destinés à aider les autorités compétentes à élaborer des règlements efficaces, en particulier ceux qui visent la PME, à améliorer l'efficacité du personnel local et à faire partager une même perception du nouveau régime par tous les responsables.
- **Changer le cadre réglementaire.** Le gouvernement déposera sous peu un

projet de loi visant à modifier la *Loi sur les textes réglementaires*, cadre législatif régissant la rédaction des règlements. La modification proposée vise à simplifier et à accélérer le processus de réglementation, en permettant aux ministères de réagir plus rapidement et plus efficacement à la réalité changeante.

En décembre, le président du Conseil du Trésor a fait paraître le Rapport sur l'examen de la réglementation, lequel décrit les constatations des examens à long terme de la réglementation effectués par chaque ministère fédéral. Ces examens entraîneront l'abrogation de plus de 250 règlements et la révision de plus de 370 autres d'ici la fin de 1996.

FAIRE PREUVE DE PLUS DE SOUPLESSE

Tant le Comité de travail sur la petite entreprise que le Sous-comité de la réglementation et de la compétitivité ont demandé la mise sur pied de projets visant à donner aux entreprises plus de latitude et plus de responsabilité dans le choix des moyens utilisés pour atteindre les objectifs visés par la réglementation. Dans certains cas, par exemple, les ministères fédéraux pourraient varier les modalités d'application d'un règlement en concluant une entente de mise en application avec des entreprises données. Dans d'autres cas, il serait logique que le gouvernement aide le secteur privé à se doter de normes, plutôt que d'agir par voie de règlement.

Parallèlement, beaucoup de PME sont préoccupées par la durée des formalités d'essai et d'approbation imposées par certaines normes. Si nous voulons accroître la compétitivité de l'économie en créant de nouveaux procédés et de nouveaux produits, nous ne pouvons permettre à la bureaucratie de faire obstacle à l'entreprise. En raison de l'importance du facteur temps,

la petite et moyenne entreprise a réclamé des mesures pour accélérer les formalités d'essai, d'agrément et d'homologation, surtout quand ces dernières s'appliquent aux sociétés de technologie de pointe en pleine évolution.

Le gouvernement a pris une série de décisions pour corriger la situation :

- Le projet de loi sur l'efficacité de la réglementation, déposé le 6 décembre 1994, limiterait le nombre d'entraves inutiles au commerce tout en garantissant le respect des objectifs visés par la réglementation et le maintien des normes auxquelles les Canadiens s'attendent désormais en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Selon le texte proposé, les entreprises et les particuliers seraient autorisés à adopter des moyens originaux de remplir leurs obligations réglementaires, dans la mesure où ils démontreraient que ces moyens sont plus efficaces. Le gouvernement aurait le pouvoir d'autoriser le recours à ces moyens s'il jugeait qu'ils vont dans le sens de l'intérêt public. L'Association des manufacturiers canadiens estime qu'une telle réforme permettrait aux Canadiens d'économiser plus de 3 milliards de dollars par an.
- Le gouvernement encouragera les PME à adopter plus de normes de rendement comme moyen de diminuer le fardeau imposé par les règlements. Dans *L'innovation : La clé de l'économie moderne*, le ministre de l'Industrie a annoncé son intention de déposer un projet de loi élargissant le mandat du Conseil canadien des normes. Le nouveau mandat permettrait par exemple au Conseil d'aider les PME à avoir une meilleure influence sur l'élaboration des normes.

[C'est] chaque entreprise, et non l'État, qui est la mieux placée pour déterminer le moyen d'atteindre les objectifs de la réglementation de la façon la plus efficace et la plus efficiente, en tenant compte de sa situation particulière.

Franchir les obstacles — Bâtir notre avenir,
Comité de travail sur la petite entreprise

ADMINISTRATION EFFICACE DU RÉGIME FISCAL

Tel que mentionné au chapitre précédent, le Comité de travail sur la petite entreprise a recommandé de travailler à simplifier et harmoniser l'ensemble du système fiscal. Les petites et moyennes entreprises se plaignent notamment du nombre et de la fréquence des remises, des pénalités imposées pour les paiements en retard ou insuffisants, de la complexité des déductions à la source et de la notification des décisions anticipées. En outre, elles ont pressé Revenu Canada de se fixer pour objectif de veiller à ce que ses rapports avec les PME soient régis par un souci d'efficacité, de cohérence, de coopération et d'équité.

Revenu Canada est soucieux de bien servir la petite entreprise et de réduire le fardeau paperassier de cette dernière. Les PME bénéficieront des récents changements administratifs apportés par le Ministère pour réduire les délais et le double-emploi et pour améliorer la qualité et l'efficacité des services.

Le nouveau système d'inscription de Revenu Canada permet aux entreprises d'utiliser un seul et même numéro d'identification pour la TPS, l'impôt sur le revenu et les déductions à la source. Cela devrait rationaliser et simplifier les rapports du Ministère avec les entreprises clientes. En outre, Débouchés commerciaux, guichet de services unique

LES FARDEAUX IMPOSÉS PAR LA RÉGLEMENTATION ET LA PAPERASSERIE

mis en place par Revenu Canada, offre aux gens d'affaires un service centralisé qu'ils peuvent consulter en personne ou par téléphone.

Depuis le 1^{er} janvier 1995, les entreprises peuvent utiliser une version électronique des tables de retenues sur la paye. Il s'agit d'une disquette contenant les tables relatives au Régime de pensions du Canada, au Régime d'assurance-chômage et à l'impôt sur le revenu. Le Ministère a aussi autorisé l'usage des systèmes d'imagerie pour la tenue des livres et registres requis aux fins du régime fiscal. Grâce à un tel système, certaines PME pourraient diminuer leurs frais d'exploitation de 10 à 20 p. 100.

Les PME admissibles peuvent produire leur déclaration annuelle de TPS avec leur

déclaration d'impôt. Elles peuvent ainsi compenser un débit dans l'une par un crédit dans l'autre, ou combiner le débit des deux déclarations et les envoyer à Revenu Canada en un seul versement. Dans des circonstances exceptionnelles, le Ministère peut renoncer à la pénalité ou aux intérêts qui seraient normalement exigés.

Le Ministère améliore les formalités de douanes applicables aux entreprises. A cet égard, dans le cadre d'un projet consacré aux petites et moyennes entreprises, il cherche des moyens de rationaliser les formalités d'importation, d'en diminuer le coût et de réduire la paperasserie. Le nouveau Programme des décisions nationales des douanes permet aux entreprises d'obtenir des décisions exécutoires dans tout le pays au sujet des obligations douanières qu'elles doivent remplir dans des délais prescrits.

CHAPITRE 4

L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES ET DES SERVICES

La diversité et la complexité des programmes actuels engendrent deux problèmes de taille pour les PME. D'abord, il est très difficile à bien des petites entreprises d'obtenir des renseignements sur les genres de service ou d'appui qui leur sont offerts. Les entreprises clientes n'ont tout simplement pas le temps d'analyser le labyrinthe complexe des structures d'exécution et des bureaucraties qui se sont formées autour des programmes.

En deuxième lieu, la prolifération des programmes mène à des chevauchements et à des redondances, sans perception claire des besoins réels ni évaluation des résultats visés. Ainsi, les PME estiment que bien des subventions gouvernementales aux entreprises sont mal conçues, lancées sans consultation préalable et ne donnent pas les résultats escomptés. Elles soutiennent qu'un bon nombre de subventions devraient être supprimées.

Le Comité de travail sur la petite entreprise recommande une réévaluation en profondeur des programmes gouvernementaux destinés aux PME. Les redondances et les chevauchements, au sein du gouvernement fédéral et entre les divers paliers de gouvernement, doivent être éliminés. Il faut revoir les programmes afin qu'ils conviennent mieux aux besoins de la petite et moyenne entreprise. Le gouvernement fédéral devrait se concentrer plus clairement sur son rôle d'animateur et de source de renseignements stratégiques, et s'efforcer de rendre cette information facilement accessible à ceux qui en ont besoin.

Les entreprises ont dû se redéfinir et se réorganiser pour survivre le marché. Le gouvernement doit faire la même chose en adoptant les mêmes moyens : améliorer les services axés sur la clientèle, ne jamais perdre de vue le résultat net, définir des responsabilités strictes, et accentuer l'efficacité.

Franchir les obstacles — Bâtir notre avenir,
Comité de travail sur la petite entreprise.

Comme nous l'avons mentionné, le gouvernement met l'accent sur son rôle de source d'information stratégique et accorde beaucoup moins d'importance au financement des programmes. Malgré cette réorientation, il continuera à travailler avec ses partenaires des secteurs public et privé pour trouver les moyens de combler les principales lacunes des services fournis sur le marché, qui sont essentiels à la croissance et à la compétitivité des PME.

RATIONALISER LE SYSTÈME

D'ici 1998, le gouvernement fédéral travaillera de près avec les gouvernements provinciaux et le secteur privé, et réduira considérablement le nombre des programmes qu'il administre. Cette collaboration étroite entre les intervenants permettra de repérer les lacunes et de conclure des accords relativement aux instances chargées d'y remédier et aux moyens à prendre à cette fin. Ces efforts se traduiront par des programmes moins nombreux qui serviront l'entreprise de façon plus opportune et plus rentable. Parallèlement, les représentants des divers paliers de gouvernement s'affaireront à coordonner et à améliorer l'exécution des programmes dans les régions et les zones économiques. Ainsi, lorsque deux organismes publics différents offrent des programmes ou des services apparentés, il est raisonnable de loger leurs bureaux à la même adresse pour simplifier l'accès aux clients.

AMÉLIORER L'ACCÈS À L'INFORMATION ET AUX SERVICES GOUVERNEMENTAUX

Les PME ont maintes fois demandé au gouvernement de mettre certains renseignements essentiels à la disposition des entreprises qui en ont besoin, notamment dans le domaine du financement, de l'exportation, des compétences, de la formation et des acquisitions. Le gouvernement met en œuvre plusieurs mesures destinées à faciliter l'accès à l'information en améliorant les liaisons et la transmission de l'information entre les divers organismes.

Pour donner aux entreprises, grandes et petites, un guichet unique d'accès à l'information, le gouvernement fédéral a créé 10 Centres de services aux entreprises du Canada (CSEC) — un dans chaque province. Afin de répondre à la demande croissante visant les renseignements offerts dans ces centres, il faudra investir 15 millions de dollars de plus chaque année. Le gouvernement fédéral s'intéresse aussi à en élargir l'accès au moyen de partenariats avec des organismes locaux tels que les chambres de commerce, les sociétés de développement économique, les établissements d'enseignement et les bureaux des gouvernements fédéral et provinciaux. Il collabore également avec les gouvernements provinciaux afin de créer des guichets uniques donnant accès à toute l'information commerciale détenue par les gouvernements fédéral et provinciaux et, à chaque fois que c'est possible, d'établir les liens appropriés avec le réseau national des CSEC.

Dans le Budget de février 1995, le gouvernement envisage d'attribuer un nouveau rôle aux organismes régionaux au Canada. Ces derniers axeront leur action sur les petites et moyennes entreprises, en recourant toutefois à des prêts et à des contributions

Un guichet unique relie les programmes fédéraux et les programmes provinciaux

Des Centres de services aux entreprises ont maintenant été créés partout au Canada afin d'offrir aux PME un guichet unique où se renseigner sur presque tous les programmes, services et règlements fédéraux et provinciaux. Les clients peuvent maintenant trouver rapidement l'information dont ils ont besoin ou encore être aiguillés vers le bon endroit du premier coup. Le secteur privé a joué un rôle de premier plan dans la création de ces centres. Au Québec, par exemple, le Centre Info-entrepreneur, financé au tiers par la chambre de commerce régional, offre aussi de l'information au sujet des programmes et des règlements commerciaux des municipalités. Par l'entremise d'un service de télécopie sur demande, les clients peuvent se procurer la description de services et de programmes à l'aide du téléphone à clavier numérique et d'un télécopieur, et ce, 7 jours par semaine et 24 heures par jour. Les Centres examinent aussi d'autres moyens de rendre la technologie plus utile aux clients.

remboursables plutôt qu'à des subventions directes. Les bureaux locaux de ces organismes et Industrie Canada en Ontario serviront de point d'accès unique aux programmes fédéraux destinés à la petite entreprise.

En offrant ces services, les organismes régionaux conserveront leur approche de coopération et de partenariat afin de simplifier l'exécution des programmes et la diffusion de l'information auprès des PME. L'Agence de promotion économique du Canada atlantique, par exemple, a mis en application une approche « équipe de l'Atlantique » (*Team Atlantic*) fondée sur une coordination et une harmonisation s'exerçant à l'échelle de la région pour tous les programmes du gouvernement fédéral, de ses partenaires provinciaux et du secteur privé, et sur des partenariats « ascendants » avec le secteur privé. Le programme de Diversification de l'économie de l'Ouest met l'accent sur des projets à plusieurs intervenants concernant la compétitivité dans tous les secteurs et permettant de relever des défis et de tirer profit des possibilités qui s'offrent dans l'Ouest

canadien. Travaillant de concert avec les gouvernements provinciaux et les groupes de représentants des principaux secteurs de croissance, DEO investit dans des méthodes coopératives pour régler des questions de structure ou de climat commercial. Le Bureau fédéral de développement régional-Québec est en train de réaménager complètement ses services à la clientèle en se fondant sur des accords de coopération avec d'autres ministères fédéraux au service du monde des affaires.

Accès communautaire

En février 1995, le gouvernement a lancé le programme Accès communautaire qui permet aux organismes d'enseignement sans but lucratif et aux organismes communautaires des collectivités éloignées d'accéder au réseau Internet. Ce programme vise à faire connaître les possibilités de création d'emplois du réseau Internet, à fournir à ces collectivités un accès à de nouveaux moyens d'apprentissage et de formation et à offrir divers services gouvernementaux par des moyens électroniques; tous ces objectifs sont importants pour la PME. Le programme sera offert sur une base de partage des coûts avec les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi qu'avec des participants du secteur privé.

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX MARCHÉS PUBLICS

Les groupements d'affaires sont nombreux à reconnaître que l'utilisation stratégique des marchés publics peut créer un climat propice à la croissance des PME tout en favorisant l'innovation. Le Comité de travail sur la petite entreprise, par exemple, a recommandé au gouvernement de faciliter l'accès des PME aux marchés publics, surtout dans le cas des entreprises axées sur le

savoir et la technologie. Le Comité a aussi recommandé que le gouvernement envisage certaines mesures, entre autres de réserver certains marchés ou d'intensifier les activités du programme de propositions spontanées, afin d'appuyer la mise au point de produits et de services novateurs.

Dans son document intitulé *L'innovation : La clé de l'économie moderne*, le gouvernement fédéral a annoncé un certain nombre d'initiatives en matière de marchés publics.

- Un programme réservera aux petites et moyennes entreprises et aux entreprises autochtones l'accès exclusif aux marchés publics de moins de 125 000 \$, à condition qu'il se trouve parmi elles des fournisseurs qualifiés offrant des biens ou des services rentables. Pour tous les marchés de 25 000 \$ à 125 000 \$, les marchés réservés seront offerts à toutes les petites et moyennes entreprises canadiennes en passant par le Service des invitations ouvertes à soumissionner, un intermédiaire ouvert et transparent. Ce programme s'accompagnera de mesures complémentaires visant à faciliter la sensibilisation et la participation des entreprises autochtones aux marchés de l'État.
- Un autre programme donnera aux PME et aux entreprises autochtones un droit préférentiel de présenter des offres visant certains marchés choisis dépassant 125 000 \$, lorsque cette mesure est rentable et qu'elle offre la possibilité d'appuyer ou de créer des entreprises novatrices. En outre, on exigera des entrepreneurs principaux qu'ils renforcent leurs offres de sous-traitance aux petites et moyennes entreprises et aux entreprises autochtones. Les marchés destinés principalement aux populations autochtones

seront réservés aux entreprises autochtones. En raison du traitement préférentiel, il faudra que les offres de marchés soient affichées par le Service des invitations ouvertes à soumissionner, accompagnées de critères de participation clairement énoncés.

- Le gouvernement fédéral lancera aussi un programme-pilote intitulé Premiers débouchés du marché, qui fournira du financement provisoire ou des fonds supplémentaires, en plus d'exercer la fonction de courtage qui relève actuellement

du Service de courtage des propositions spontanées. L'objectif premier de ce programme est de se servir des marchés publics pour renforcer les connaissances techniques des petites et moyennes entreprises, et d'offrir un banc d'essai ou un premier débouché commercial à des procédés et à des produits qui montrent des possibilités de commercialisation sur les marchés internationaux. Ce projet est prévu pour une période de trois ans commençant en 1995.

CHAPITRE 5

LE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

Une entreprise en pleine croissance a besoin de bons employés, c'est-à-dire des personnes qu'il lui faut, au bon moment et avec les compétences nécessaires à l'emploi qu'elles occupent. Voilà qui représente un énorme défi dans une économie axée de plus en plus fortement sur le savoir, dans laquelle le besoin de recyclage et de perfectionnement des compétences est fréquent. Bon nombre de petites et moyennes entreprises ont du mal à financer des programmes de formation régulière.

Les PME font face à un autre défi tout aussi difficile à relever en ce qui concerne l'acquisition des compétences en gestion nécessaires pour lancer et faire progresser une entreprise compétitive. Un certain nombre d'études ont montré que les PME manquent souvent de compétences en matière de commercialisation, finances, planification des ressources humaines, technologie et planification stratégique, autant de domaines essentiels au succès.

La responsabilité première en matière de perfectionnement des employés et de la gestion revient aux personnes elles-mêmes et à l'entreprise qui les emploie. Comme l'indiquait le Comité de travail sur la petite entreprise, le rôle premier du gouvernement devrait consister à favoriser ces efforts. Les projets fédéraux ne devraient pas essayer de reproduire ou de remplacer les initiatives que doit prendre le secteur privé pour se doter d'une base solide et flexible de travailleurs et de gestionnaires compétents.

Selon les principales recommandations énoncées, le gouvernement devrait mettre avant tout ses efforts à :

- **encourager les partenariats** entre le monde des affaires, les syndicats, les éducateurs et les établissements d'enseignement en vue de combler les besoins de perfectionnement professionnel;
- **rationaliser et relever la pertinence des programmes fédéraux relatifs au marché du travail**, afin qu'ils favorisent, de la façon la plus rentable possible, l'acquisition du savoir-faire professionnel dont les employeurs ont vraiment besoin;
- **repenser la formation en apprentissage et l'enseignement coopératif**, particulièrement afin d'accroître les compétences requises dans une économie basée sur les connaissances et de former les jeunes Canadiens;
- **combler les lacunes** dans le domaine des compétences en gestion, principalement en incitant les petites entreprises à travailler avec les éducateurs et les établissements d'enseignement pour cerner ces lacunes, et en facilitant l'accès à l'information sur les ressources existantes.

FAVORISER LES PARTENARIATS

Prise individuellement, chaque PME a rarement le temps ou les ressources nécessaires pour effectuer des recherches poussées sur ses besoins actuels et futurs en matière de compétences, ou pour élaborer des programmes de formation adéquats fondés sur de telles recherches. Par contre, les entreprises d'un secteur donné se sont rendu compte qu'elles pouvaient surmonter ces difficultés en unissant leurs efforts afin de cerner et de combler leurs besoins communs et d'établir des liens plus étroits avec les établissements d'enseignement et de formation professionnelle. Le gouvernement fédéral peut jouer un rôle précieux en favorisant ces partenariats.

Les conseils sectoriels

Des progrès remarquables ont été accomplis pour mobiliser les efforts de formation du secteur privé par l'entremise des conseils sectoriels. Ces derniers représentent les

employeurs et les travailleurs dans un secteur industriel donné. A l'aide de fonds de démarrage octroyés par le gouvernement, ils cernent les besoins de formation actuels et futurs dans le secteur concerné, établissent des normes professionnelles et élaborent un programme de formation qui sera dirigé par le secteur. Une fois en place, chaque programme de formation sera financé par le secteur. Des conseils sectoriels existent déjà dans les secteurs de l'électronique, du tourisme, de l'horticulture, de la réparation d'automobiles et dans d'autres secteurs où les PME jouent un rôle de premier plan.

Les conseils sectoriels : un exemple

Le conseil sectoriel de l'Association des manufacturiers d'équipement électrique et électronique, représentant les travailleurs et les employeurs du secteur, a montré comment le partenariat pouvait contribuer à améliorer les compétences, à accroître la productivité et à créer des emplois.

Les syndicats et la direction ont établi un fonds de formation, constitué des cotisations versées par les entreprises participantes et d'un montant égal offert conjointement par les gouvernements fédéral et provinciaux. Ce fonds sert à financer la formation, selon les trois grands principes suivants :

- *les décisions concernant le genre de formation offert se prennent au niveau de l'usine;*
- *le meilleur lieu de formation, c'est l'atelier même;*
- *les décisions relatives à la formation sont prises par consensus, car le conseil reconnaît qu'une formation efficace doit procurer des avantages aux travailleurs ainsi qu'aux employeurs.*

Les gains de productivité provoqués par le fonds de formation ont déjà permis de créer de nouveaux emplois.

ayant des compétences pertinentes. Dans certains cas, par exemple celui du secteur canadien de la réparation d'automobiles, les conseils sectoriels travaillent de très près avec le secteur de l'enseignement, d'abord pour élaborer de nouveaux programmes de formation, puis pour aider à former les enseignants des collèges et, enfin, pour lancer des programmes d'enseignement coopératif qui seront offerts aux élèves.

Les conseils sectoriels montrent que la conjugaison des efforts en vue de mettre sur pied des stages pratiques et des programmes de perfectionnement professionnel peut être bénéfique à l'ensemble des secteurs comme à chaque petite et moyenne entreprise. La démarche adoptée par les conseils de formation sectoriels est particulièrement attrayante puisqu'elle permet, en matière de formation, qu'une mise de fonds initiale modeste de l'État serve de levier à un investissement beaucoup plus considérable de l'industrie.

RATIONALISER LES PROGRAMMES RELATIFS AU MARCHÉ DU TRAVAIL ET EN ACCROÎTRE LA PERTINENCE

Une des principales recommandations du Comité de travail sur la petite entreprise vise la rationalisation des programmes fédéraux relatifs au marché du travail afin de mieux les adapter aux besoins du marché local et à ceux de la PME.

Le Budget de 1995 annonçait la création, dans le cadre de l'Examen des programmes, d'un fonds unique d'investissement dans les ressources humaines après que Développement des ressources humaines Canada aura rationalisé, restructuré et fusionné ses programmes et ses services. Ce fonds permettra de prendre des mesures concrètes pour aider les chômeurs à trouver un emploi

Un des buts du conseil sectoriel est d'établir des normes professionnelles à jour pour chacun des emplois du secteur concerné. Pour y parvenir, il faut notamment entreprendre une planification à long terme des ressources humaines permettant de répondre aux exigences d'emploi futures. Ce genre de planification aide les conseils à collaborer avec les collèges et les universités pour qu'il y ait une offre suffisante de diplômés

et à le conserver, pour freiner la pauvreté chez les enfants et pour aider les gens dans le besoin. Au cours du processus, DRHC poursuivra ses efforts en vue d'améliorer les programmes relatifs au marché du travail et de mieux répondre aux besoins de la main-d'œuvre. Les consultations qui ont suivi la publication du document d'orientation intitulé *La sécurité sociale dans le Canada de demain*, en octobre 1994, ont mis en lumière la nécessité de refondre les programmes relatifs au marché du travail pour les rendre plus souples, davantage axés sur le marché et plus concrets. L'atteinte de ces objectifs repose en grande partie sur une délégation de la prise de décision au niveau local et sur la collaboration avec les provinces et le secteur privé. Les détails du nouveau fonds d'investissement seront présentés plus tard au cours de l'année, dans le cadre de la réforme de la sécurité sociale.

Nouvelles façons de concevoir la formation en apprentissage et l'enseignement coopératif

Les petites et moyennes entreprises sont en faveur d'une coopération plus étroite entre les gouvernements fédéral et provinciaux dans des projets visant le perfectionnement de compétences particulières. Ainsi, le Comité de travail sur la petite entreprise a soutenu que le gouvernement fédéral devrait travailler de près avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les responsables du secteur de l'enseignement, le monde des affaires et les syndicats afin que le modèle de formation en apprentissage soit appliqué à d'autres professions, en particulier celles d'un domaine en pleine croissance, dans notre économie axée sur le savoir : le secteur des services. Le gouvernement devrait appuyer les efforts visant à augmenter la proportion de la population active qui se prévaut des programmes provinciaux de formation en apprentissage, à

attirer un plus grand nombre de jeunes dans ces programmes et à encourager, dans les provinces et les territoires, une plus grande harmonisation dans le secteur des métiers d'apprentissage.

Le Comité de travail sur la petite entreprise s'est aussi montré vivement intéressé par l'enseignement coopératif, soutenant qu'il s'agit là d'une manière efficace de donner aux jeunes un aperçu des compétences exigées pour réussir sur le marché du travail. Selon le Comité, le gouvernement devrait promouvoir et favoriser une utilisation plus large de l'enseignement coopératif par tous les intervenants principaux, en particulier les établissements d'enseignement secondaire et postsecondaire et les PME. Bien que l'éducation relève entièrement des provinces, le gouvernement fédéral encourage et appuie l'expansion des programmes d'enseignement coopératif.

Le gouvernement fédéral reconnaît que les modèles de formation en apprentissage ont fait leurs preuves au Canada comme ailleurs. Dans le cadre du programme Jeunes stagiaires, dont la phase de démonstration a été amorcée en 1994, il collabore avec les provinces, les territoires, les établissements d'enseignement et de formation, les conseils sectoriels et les collectivités en vue d'offrir aux jeunes jusqu'à 20 000 stages par an dans des secteurs nouveaux ou naissants de l'économie canadienne. Le gouvernement appuie également des initiatives mises de l'avant par la Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'œuvre et le Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage afin d'accroître l'efficacité du système de formation en apprentissage — ce qui comprend les modalités d'application des normes professionnelles courantes.

La formation financée par le Régime d'assurance-chômage

A l'heure actuelle, le programme de formation des prestataires d'assurance-chômage et d'autres programmes d'aide à l'emploi visant ces prestataires sont financés à même le fonds d'assurance-chômage. Les représentants du monde des affaires participant aux activités du Centre canadien du marché du travail et de la productivité, certaines associations comme la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante et le Comité de travail sur la petite entreprise se sont vivement opposés à ce que le compte d'assurance-chômage serve à financer de tels programmes de formation. Ils ont également insisté pour que les fonds d'assurance-chômage aillent aux prestataires et ne servent pas à financer d'autres programmes relatifs au marché du travail ou d'autres programmes sociaux.

Le gouvernement entend modifier le programme d'assurance-chômage afin d'en accroître l'efficacité sur le plan de l'aide à l'emploi. Les projets de réforme législative seront déposés cet automne. Plutôt que d'encourager la dépendance et d'entraver le dynamisme économique du pays, comme le font certains volets de la structure en place, le régime misera sur les gens et les façons d'accroître leur employabilité. L'accroissement de l'aide active fournie aux chômeurs est un des objectifs de la politique relative au marché du travail fortement recommandé par les membres de l'OCDE. A cet égard, on étudiera la possibilité d'une utilisation plus souple des fonds de l'assurance-chômage afin de fournir une aide à l'emploi plus efficace aux Canadiens.

LES COMPÉTENCES EN GESTION

L'amélioration des compétences des employés doit aller de pair avec le perfectionnement des compétences nécessaires aux gestionnaires de l'entreprise. Le manque de compétences en gestion peut avoir des conséquences d'une grande portée. Ainsi, un groupe de travail chargé par le Centre canadien du marché du travail et de la productivité d'étudier la question de l'accès de la petite et moyenne entreprise au capital a découvert que, du point de vue des prêteurs, le manque de compétences en gestion est un obstacle majeur.

Développement des ressources humaines Canada a mis sur pied un certain nombre de projets axés particulièrement sur le développement des compétences en gestion pour la petite et moyenne entreprise. Ce ministère collabore avec Industrie Canada, la Banque fédérale de développement et d'autres organismes en vue de cerner les lacunes qui ne sont pas comblées par les intervenants du secteur privé dont les programmes de formation visent à améliorer les compétences en gestion. Il veut trouver un instrument qui permettra aux propriétaires et aux exploitants de petites entreprises d'améliorer leurs compétences en gestion en passant par les Conseils sectoriels.

Industrie Canada travaille de concert avec des associations sectorielles et non sectorielles, des universités et des organismes de recherche afin de mettre sur pied des ateliers, des séminaires et des cours à l'intention de la petite entreprise. Ces activités portent notamment sur la gestion de la qualité totale, les regroupements stratégiques, l'expansion dans de nouveaux

marchés et la gestion de l'innovation. En février et mars 1995, l'*Atlantic Council for Organizational Excellence*, de concert avec Industrie Canada, l'APECA, la BFD et les provinces, offrira 15 séminaires en gestion de la qualité totale, dans la région de l'Atlantique.

Une vaste gamme d'intervenants du secteur privé ont élaboré des outils de diagnostic pour cerner exactement les lacunes de compétences en gestion. Industrie Canada a participé à l'évaluation de certains de ces produits afin de déterminer leurs répercussions sur le rendement économique des entreprises, de les expérimenter plus à fond et d'en généraliser l'application au Canada. Les moyens de diagnostic actuellement à l'étude comprennent *Readiness for Change* et *Total Company Assessment*, du Conseil de recherches de la Saskatchewan, et *Manufacturers Assessment Methodology* et *Market Scout Tools*, du Conseil de recherches de l'Alberta. Ces outils de diagnostic seront appliqués ce printemps à un groupe d'entreprises de l'industrie aérospatiale du Manitoba.

Par ailleurs, le gouvernement fédéral appuiera la création d'un réseau d'information de gestion afin de faciliter une interaction efficace entre les entreprises clientes, les intermédiaires et les fournisseurs de produits et de services en matière de perfectionnement des gestionnaires. Destiné principalement à servir la petite et moyenne entreprise, ce réseau électronique sera axé sur le partenariat entre le gouvernement, les fournisseurs sans but lucratif et les fournisseurs commerciaux. Ces fournisseurs auront la responsabilité de maintenir l'intégrité de leurs produits et services, y compris le contrôle de la qualité. Industrie Canada gèrera le partenariat et se chargera

de l'intégration électronique et du système de courtage. Les plans actuels prévoient la mise au point d'un prototype et un essai-pilote du concept en 1995-1996.

Le développement de l'esprit d'entreprise

Comme l'a constaté le Comité de travail sur la petite entreprise, la nouvelle économie qui se fait jour exigera un esprit d'entreprise très développé en plus de compétences plus traditionnelles. Une des priorités stratégiques de l'APECA est le développement de l'esprit d'entreprise, ce qui veut dire notamment encourager les jeunes à envisager la fondation d'une entreprise comme choix de carrière. Avec ses partenaires, l'APECA étudie les besoins de formation des propriétaires de petite entreprise, y compris le passage de l'école au travail, la formation en apprentissage, l'enseignement à distance et les programmes d'enseignement coopératif. Le développement de l'esprit d'entreprise est aussi une priorité des nouveaux programmes du BFDR-Q. Le Bureau collabore avec la BFD à l'intensification de l'esprit d'entreprise chez les petits entrepreneurs, par l'entremise du programme NEXPRO (chap. 7, « Le commerce international »). FedNor accorde un appui financier aux collèges communautaires, à la BFD et aux Centres d'aide aux entreprises pour des programmes de formation destinés aux particuliers qui veulent fonder une entreprise.

Les réseaux d'entreprises

Le Comité permanent de l'industrie a souligné le fait que des pays tels que l'Italie, le Japon et le Danemark ont obtenu des succès remarquables par l'établissement de réseaux — la création de liens de collaboration qui aident à préserver la viabilité des PME dans un milieu très concurrentiel.

Les réseaux d'entreprises aident les petites entreprises à :

- *acquérir des compétences de calibre mondial;*
- *accéder à de nouveaux mécanismes financiers et à de nouveaux capitaux;*
- *utiliser les avantages concurrentiels fondés sur les connaissances, l'innovation, les nouvelles technologies, la qualité et la productivité;*
- *développer et diversifier des marchés d'exportation mondiaux.*

Le gouvernement en collaboration avec la Chambre de Commerce du Canada, représentant la Coalition des réseaux d'entreprises du Canada (CRCC), lancera un Programme national de démonstration des réseaux d'entreprises. Ce programme

permettra une vaste diffusion d'information sur les réseaux et la tenue de tables rondes régionales afin de promouvoir le concept et d'offrir de la formation en courtage de réseaux. Il soutiendra 30 réseaux représentant les divers secteurs d'activité économique et les régions. Ces réseaux seront choisis en fonction de leur viabilité commerciale et de leurs possibilités de concurrencer à l'échelle internationale. Un élément clé du nouveau mandat du BFDR-Q est la prestation de services destinés à aider les PME à former des réseaux, tout spécialement afin de se préparer à l'exportation et d'accéder plus facilement à des technologies nouvelles.

CHAPITRE 6

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

Dans le document intitulé *L'innovation : La clé de l'économie moderne*, le gouvernement a reconnu l'importance des sciences et de la technologie pour soutenir l'esprit d'entreprise et une économie plus compétitive. Il reconnaît aussi que la petite et moyenne entreprise, à titre de moteur principal de la croissance économique, devrait être une cible de premier choix pour les activités visant à améliorer le rendement du Canada en matière de technologie.

Le Comité de travail sur la petite entreprise a aussi constaté qu'il y avait lieu d'améliorer la performance du Canada dans les domaines des sciences et de la technologie. Les entreprises canadiennes prennent plus de temps que leurs concurrentes étrangères à commercialiser la technologie nouvelle, et le pourcentage d'entreprises canadiennes engagées dans la R-D est plus faible que dans d'autres pays. En outre, le Comité a fait remarquer le manque de compétences en gestion de la technologie parmi les entrepreneurs et un manque général de compétences techniques dans la population active du Canada (fig. 3).

Le Comité a conclu que l'appui à l'innovation devait être clairement axé sur la *commercialisation* des sciences et de la technologie, en relation étroite avec le marché. Il a aussi souligné que les initiatives gouvernementales destinées à aider les entreprises innovatrices à réussir devraient adopter une approche plus globale, une démarche propre à renforcer les liens entre les diverses étapes de l'innovation, depuis la recherche fondamentale jusqu'à l'application commerciale, à la commercialisation et au développement.

Le gouvernement est d'accord là-dessus. L'adoption d'une démarche globale est essentielle à la mise en place d'un système

national d'innovation qui facilite le transfert rapide des idées, de la technologie et des nouveaux procédés de production dans l'ensemble de l'économie. A cette fin, le gouvernement concentre ses efforts dans quatre domaines clés :

- **la création de partenariats** — encourager une collaboration plus étroite entre tous les intervenants, depuis les scientifiques jusqu'aux gens d'affaires;
- **l'amélioration de l'accès stratégique à l'information** — veiller à ce que les petites et moyennes entreprises et leurs exploitants tirent profit du flux croissant de renseignements technologiques;
- **les incitatifs fiscaux à l'innovation** — accroître l'efficacité des incitatifs fiscaux à la R-D;
- **l'examen des sciences et de la technologie** — tirer le meilleur parti des investissements fédéraux en S-T.



* Résultat moyen d'une stratégie d'après les entreprises qui ont réussi ou échoué. Le succès est défini comme le niveau d'augmentation ou de diminution de la part du marché détenue par la société.

CRÉER DES PARTENARIATS FAVORABLES À L'INNOVATION

Le Réseau technologique canadien
Le gouvernement a lancé le Réseau technologique canadien en août 1994. Élément clé d'un système national d'innovation, ce réseau aidera les petites et moyennes entreprises canadiennes à acquérir, adapter,

commercialiser et gérer des technologies nouvelles et complexes, en association avec la communauté canadienne de la recherche. Il offre aux entreprises un accès rapide à l'information sur la technologie canadienne et sera, subséquemment, étendu à la technologie internationale. Ce réseau est une création conjointe d'Industrie Canada et du Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI) du Conseil national de recherches. Le PARI, avec un personnel sur le terrain comprenant plus de 250 conseillers en technologie industrielle, se chargera de la mise en place et de la gestion du réseau. Les autres partenaires en sont Industrie Canada, les agences régionales, l'Association fédérale-provinciale des organismes de recherche, les centres de mise en valeur de la technologie, les universités et le secteur privé.

Le Programme de partenariats en technologie

Le gouvernement a lancé le Programme de partenariats en technologie en janvier 1995. Ce programme vise à promouvoir la collaboration entre les universités, les laboratoires du gouvernement fédéral et les PME du Canada en vue de commercialiser la technologie mise au point dans le secteur universitaire. Il fournit un appui stratégique visant à accélérer le rythme de commercialisation des innovations canadiennes. Pour ce faire, le Programme offre un mécanisme de partage des coûts de mise au point des produits entre le secteur privé et les universités. Il est le résultat de la collaboration entre Industrie Canada et le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, le Conseil de recherches médicales et le Conseil de recherches en sciences humaines.

La Stratégie pour l'industrie canadienne de l'environnement

En septembre 1994, le gouvernement a décidé de fournir à l'industrie de l'environnement — l'une des industries les plus innovatrices du pays — une aide directe, facile d'accès et rentable. La Stratégie pour l'industrie canadienne de l'environnement a ainsi donné lieu à un partenariat entre tous les échelons de gouvernement, les agences régionales, les associations de l'industrie de l'environnement et les centres nationaux d'avancement de la technologie environnementale.

L'appui aux liaisons internationales

La compétitivité de la PME canadienne repose en partie sur sa capacité de mettre au point et de commercialiser des technologies de pointe ainsi que d'accéder aux technologies de l'étranger. Le gouvernement aide les entreprises canadiennes, surtout petites et moyennes, à tirer profit de la technologie sur le plan international. Il le fait par exemple en subventionnant les initiatives de R-D prometteuses au moyen de mécanismes tels que la Stratégie pour l'industrie canadienne de l'environnement. Le gouvernement facilite aussi la participation des petites entreprises aux regroupements internationaux en R-D, et les aide à se procurer à l'étranger les technologies propres aux meilleures pratiques. Il soutient également les règlements et accords internationaux qui mettent les possibilités de la technologie internationale à la portée des entreprises et des scientifiques canadiens.

La sensibilisation des divers intervenants

Les agences régionales contribuent largement à la commercialisation de la R-D, et ont récemment pris des mesures sur cet

élément critique de la croissance économique. L'Agence de promotion économique du Canada atlantique, par exemple, favorise l'accès de la petite et moyenne entreprise à l'information sur les techniques nouvelles et parraine, avec la province de la Nouvelle-Écosse, le Programme de la Nouvelle-Écosse pour spécialistes techniques en industrie, qui aide les PME à engager des nouveaux diplômés capables de mettre la technologie en application.

ACCÈS STRATÉGIQUE À L'INFORMATION

L'autoroute de l'information

En matière de télécommunications, le Canada jouit d'une industrie et d'une infrastructure de calibre international qui lui donnent un avantage certain pour la mise en place de l'autoroute de l'information. L'autoroute permettra d'élargir les communications plus que jamais auparavant et de les étendre à un nombre sans cesse croissant de personnes et d'organismes, grâce à une gamme plus vaste de médias. La petite et moyenne entreprise a des avantages à tirer d'un accès plus facile à une information et à des services qui jusqu'ici lui étaient fermés. Le gouvernement fédéral utilisera de plus en plus ce moyen de communication pour fournir de l'information stratégique. Industrie Canada, par exemple, élabore actuellement un menu de produits d'information qui aidera les entreprises canadiennes à cerner et à exploiter les débouchés commerciaux au pays et à l'étranger.

La *Loi sur les télécommunications*, récemment mise à jour, est conçue pour accroître la concurrence, encourager l'investissement et élargir les marchés dans ce secteur en pleine croissance. Le Conseil de la radiodiffusion

et des télécommunications canadiennes a annoncé l'an dernier un nouveau cadre de réglementation qui favorise lui aussi l'avènement d'un marché plus compétitif. Ces nouvelles orientations signifient que le secteur de la PME doit s'attendre à pouvoir choisir parmi une plus large gamme de produits et de services et, plus important encore, à bénéficier d'un accès plus direct à des services d'information technique.

Sciences et technologie Canada

Sciences et technologie Canada, un service d'information sur la technologie, est une initiative en cours de réalisation d'Industrie Canada. Il s'agit d'un système informatique convivial qui offre des renseignements sur l'emplacement et la nature des activités scientifiques et technologiques menées partout au Canada. Il vise les PME, les chercheurs universitaires et les scientifiques des laboratoires gouvernementaux qui sont en quête de partenaires en technologie, de produits ou de services de technologie nouvelle, et de clients éventuels pour leurs propres applications technologiques.

LES INCITATIFS FISCAUX À L'INNOVATION

Le crédit d'impôt à l'investissement (CII) dans la recherche scientifique et le développement expérimental (RS-DE) est l'un des moyens par lesquels le gouvernement fédéral appuie l'innovation. Les petites sociétés privées contrôlées par des Canadiens et qui sont admissibles reçoivent un crédit d'impôt amélioré. Les petites et moyennes entreprises estiment que les incitatifs fiscaux à la recherche et au développement sont un moyen important d'aider les PME à financer l'activité, intrinsèquement risquée, de la recherche et du développement.

Le Comité de travail sur la petite entreprise a recommandé que le crédit d'impôt amélioré pour les PME soit non seulement maintenu, mais élargi de façon à viser un plus grand nombre d'activités d'innovation.

En outre, le Comité a recommandé :

- que les sociétés admissibles continuent d'avoir droit au crédit amélioré pendant trois ans après une émission initiale d'actions;
- que le gouvernement adopte des procédures pour assurer une interprétation cohérente, y compris une procédure d'approbation préliminaire et/ou sommaire;
- que le gouvernement simplifie les procédures de vérification liées au crédit d'impôt;
- que le gouvernement mette en place un processus d'appel clair, rapide et indépendant.

Le système canadien d'incitation fiscale à la RS-DE est le plus généreux du monde industrialisé et est généralement reconnu comme fonctionnant bien. Un certain nombre de changements y ont été apportés au cours des dernières années pour le simplifier et le rendre plus équitable. C'est ainsi qu'a été adoptée une méthode substitutive facultative pour simplifier la détermination des frais généraux de RS-DE admissibles, et que l'admissibilité au crédit amélioré a été élargie de façon à inclure les sociétés privées contrôlées par des Canadiens et dont le revenu imposable s'échelonne de 200 000 \$ à 400 000 \$.

Le gouvernement reconnaît que l'élargissement du crédit d'impôt au RS-DE pourrait favoriser une gamme plus étendue d'innovations. Cependant, il ne faut s'attendre à aucune mesure immédiate en raison des compressions financières actuelles, du

montant considérable de l'aide déjà fournie, et des difficultés liées à la définition et à l'administration de cette notion de crédit élargi.

Le gouvernement a examiné soigneusement la proposition sur le maintien de l'admissibilité au crédit amélioré pendant les trois années suivant l'émission initiale d'actions. Selon lui, les difficultés qu'éprouvent les petites entreprises à trouver des fonds sont réduites lorsqu'elles font un appel public à l'épargne. Quoiqu'il soit possible de plaider en faveur d'une forme d'allègement transitoire à court terme, le gouvernement craint que ce genre d'allègement soit complexe et difficile à administrer. Il ne modifiera donc pas les règles en place concernant l'admissibilité au crédit amélioré par suite de l'émission initiale d'actions.

Tel qu'indiqué dans le rapport de 1994 du Vérificateur général et dans le Budget du 27 février 1995, le ministère des Finances et Revenu Canada entreprennent une évaluation exhaustive des mesures d'incitation fiscale. Le Budget a également annoncé une étude accélérée du volet de l'examen touchant la R-D sur la technologie de l'information. Ces mesures reflètent les efforts que déploie constamment le gouvernement afin de surveiller, d'examiner et d'améliorer le régime d'incitation fiscale au RS-DE pour en assurer l'efficacité maximale.

Revenu Canada est déterminé à garantir l'uniformité de l'application du programme, l'efficacité de la vérification et la clarté, la rapidité et l'objectivité du processus de règlement des appels. Les procédures administratives sont constamment révisées et l'adoption de mesures supplémentaires peut être envisagée pour garantir la bonne administration du programme. Pour ce

qui est de la procédure d'autorisation préalable, Revenu Canada a étudié les recommandations du Comité de travail sur la petite entreprise en consultation avec son Comité consultatif de RS-DE. A l'issue de son examen, il considère que les changements administratifs suggérés ne sont pas applicables pour l'instant.

EXAMEN DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Le gouvernement fédéral est le plus gros investisseur en sciences et en technologie au Canada. L'efficacité d'un tel investissement est donc un facteur déterminant du rendement canadien en matière de sciences et de technologie. Le Comité de travail sur la petite entreprise a exhorté le gouvernement à réexaminer tous ses programmes afin de s'assurer qu'ils fonctionnent tel que prévu et qu'ils répondent aux besoins de la petite et moyenne entreprise. En juin dernier, le gouvernement a entamé un examen de sa politique à cet égard afin de s'assurer que les investissements fédéraux en sciences et en technologie vont bien promouvoir la croissance économique et la création d'emplois, améliorer la qualité de la vie, et faire avancer les connaissances scientifiques de pointe. Cet examen mènera à une nouvelle stratégie fédérale pour les sciences et la technologie. La première étape de l'examen devrait se terminer au cours des prochains mois.

L'examen de la stratégie en sciences et en technologie portera tout particulièrement attention à la création de partenariats régionaux et locaux qui appuient les forces et les priorités régionales. Par exemple, de concert avec Industrie Canada et le Conseil national de recherches, Diversification de l'économie de l'Ouest travaille avec les gouvernements des quatre provinces de l'Ouest en vue d'élaborer une stratégie régionale en matière de sciences et de technologie, en se fondant sur les orientations définies dans le cadre de l'examen fédéral des sciences et de la technologie. Cette méthode coopérative intégrée, appliquée aux initiatives que prend le secteur public pour aider la petite entreprise dans le domaine des sciences et de la technologie, permettra de s'assurer que les ressources limitées du Canada sont utilisées de façon judicieuse. La stratégie portera tout particulièrement sur la commercialisation de la recherche et développement et sur la mise en place de « grappes dynamiques » de compétences industrielles et scientifiques régionales dans les installations des secteurs privé et public. La méthode des « grappes » se fondera sur les points forts des diverses localités tant en sciences qu'en commerce.

CHAPITRE 7

LE COMMERCE INTERNATIONAL

Les petites et moyennes entreprises ont toujours hésité à participer directement au commerce international. Elles ne disposaient pas de l'information, des contacts, des compétences et des ressources nécessaires à une concurrence efficace sur ce marché dominé par les grandes sociétés. Dans l'économie mondiale d'aujourd'hui, cependant, les PME n'ont plus le choix : elles **font** partie du marché international.

Ce sont les entreprises qui ont la principale responsabilité du développement du commerce; ce sont elles qui doivent se préparer à relever ce défi.

Franchir les obstacles — Bâtir notre avenir,
Comité de travail sur la petite entreprise.

Tel que souligné dans l'énoncé de politique intitulé *L'innovation : La clé de l'économie moderne*, l'accroissement du commerce international est une pierre angulaire de la politique économique du gouvernement. Ce document décrit une vaste gamme d'initiatives, nouvelles et en cours, visant à aider les entreprises canadiennes à se lancer sur les marchés étrangers. Ainsi, par exemple, pour s'assurer que les Canadiens puissent concurrencer équitablement les entreprises étrangères, le gouvernement s'efforce de réduire les barrières tarifaires et non tarifaires.

Cependant, il reconnaît aussi que les petites entreprises font face à des défis sans pareil lorsqu'elles tentent d'ouvrir des marchés d'exportation ou d'établir des liens commerciaux à l'échelle mondiale. Pour aider à relever ces défis, le ministre du Commerce international a demandé à 13 membres du monde des affaires, représentant des entreprises de différentes tailles, de revoir les mécanismes d'appui du gouvernement au développement du commerce international. De plus, les ministres du Commerce international, de l'Industrie et des Finances

se sont entretenus avec les représentants de 13 banques et autres institutions financières afin d'élaborer un plan d'action pour les PME exportatrices, qui définit les priorités en ce qui a trait au renforcement de l'aide financière et à l'accès à l'information pour les petites entreprises exportatrices. En se fondant sur ces examens et ceux qu'ont entrepris le Comité de travail sur la petite entreprise et le Comité permanent de l'industrie, les petites et moyennes entreprises ont pu cerner plusieurs domaines d'intérêt :

- l'accès à une information claire et exhaustive sur le commerce international;
- l'amélioration des services d'appui aux petites entreprises;
- un renforcement des partenariats visant à établir les priorités et à renforcer l'utilisation de l'infrastructure existante;
- l'obtention d'un financement approprié.

L'INFORMATION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL

Le Comité de travail sur la petite entreprise, comme bien d'autres groupes, reconnaît que les petites entreprises ont déjà accès à une gamme très vaste d'appuis au Canada, tant dans les secteurs privé que public. Néanmoins, des études comme celle de la Chambre de Commerce du Canada, intitulée *Viser le million*, permettent de constater que les entreprises plus petites n'ont pas accès à l'information sur le marché, ce qui constitue un obstacle de taille à l'accroissement de leurs exportations. L'accès à cette information est d'autant plus difficile que les sources sont fragmentées. Les petites entreprises maintiennent depuis toujours qu'il n'existe aucune source centralisée d'information sur les débouchés du marché et de renseignements sur les marchés facilement accessible. De plus, les diverses sources d'information au sein des gouvernements et du secteur privé ne

tiennent pas toujours bien compte des besoins des petites et moyennes entreprises.

Les entreprises canadiennes, particulièrement celles qui commencent à exporter, sont souvent frustrées par l'accès fragmenté aux renseignements de source privée ou publique sur le financement du commerce et des exportations et sur le développement du commerce à l'exportation. [...] La recherche de renseignements sur un service ou un programme nécessaire à l'exportation dans les sources actuellement accessibles peut représenter une tâche insurmontable.

Service aux PME exportatrices — Gouvernement et banques travaillant à un meilleur appui.

Pour résoudre le premier problème, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) a lancé un certain nombre d'initiatives visant à aider les petites et moyennes entreprises, qui représentent 90 p. 100 de sa clientèle, à trouver, en temps opportun, les renseignements stratégiques précis dont elles ont besoin. Par exemple, des documents commerciaux provenant de tous les coins du monde sont maintenant disponibles par télécopieur, 24 heures sur 24, par l'entremise du service *FaxLink* du MAECI et d'un babillard électronique relié à Internet.

Puisque les entreprises doivent savoir comment s'y prendre pour accéder à cette information, une trousse décrivant chacune des étapes d'accès à l'information sur les programmes et services du gouvernement fédéral à l'intention des exportateurs et des futurs exportateurs a été préparée à l'intention des plus petites entreprises, pour qu'elles puissent prendre connaissance des principaux canaux d'information du MAECI. De plus, la **carte descriptive de l'exportation et du financement à l'exportation**, un guide convivial des sources d'information, a été élaborée par le MAECI, les banques et d'autres institutions financières.

Pour sensibiliser davantage les agents commerciaux aux besoins de la petite entreprise, le gouvernement met l'accent sur la formation, en se concentrant tout particulièrement sur les PME, dans les domaines de l'information sur les marchés, de l'aide aux exportateurs de services, et de l'investissement et des regroupements stratégiques. En outre, désireux d'améliorer la capacité des délégués commerciaux situés à l'étranger de transmettre directement aux petites entreprises de l'information sur les marchés, le MAECI a entrepris d'améliorer ses systèmes d'information internes. Ainsi, l'équipe de réponse aux demandes de renseignements commerciaux, un groupe-pilote de réponse rapide, a été mise sur pied pour accélérer la transmission des renseignements commerciaux reçus des délégués commerciaux du Canada à l'étranger aux industries canadiennes et, plus particulièrement, à la PME.

Le plan d'action pour les PME exportatrices reconnaît le rôle important des spécialistes des établissements financiers qui fournissent des renseignements commerciaux sur l'exportation et sur le financement des exportations. En conséquence, l'Association des banquiers canadiens (ABC) coordonnera un programme de formation destiné à sensibiliser l'industrie à ces questions, y compris au rôle des programmes et des services gouvernementaux.

AMÉLIORER LES SERVICES D'APPUI

La concentration des services d'aide
Le Comité d'examen du développement du commerce international a recommandé que le gouvernement concentre son aide au développement international sur des marchés étrangers clés et sur des secteurs industriels prometteurs. Le gouvernement

visé les marchés à forte croissance du bassin du Pacifique et d'Asie, ainsi que ceux d'Amérique latine, allouant des ressources sur ces marchés pour répondre aux besoins des clients. Il ouvrira des bureaux commerciaux ou renforcera les bureaux en place dans des marchés en croissance comme le Viêtnam, la Corée du Sud, la Chine et le Chili. En outre, aux États-Unis et en Europe de l'Ouest, le gouvernement met l'accent sur l'investissement ainsi que les regroupements stratégiques.

Le Comité d'examen a aussi recommandé que le gouvernement concentre son aide financière au développement du commerce international sur les petites et moyennes entreprises afin de les encourager à devenir des exportateurs actifs. Ainsi, les ressources affectées au Programme de développement des marchés d'exportation (PDME) iront avant tout aux entreprises dont les ventes annuelles sont inférieures à 10 millions de dollars ou aux entreprises qui ont moins de 100 employés dans le secteur manufacturier et moins de 50 dans le secteur des services. La part du PDME consacrée aux stratégies de développement des marchés sera, elle aussi, modifiée afin de pouvoir contribuer à la mise en œuvre du plan biennal de commercialisation des entreprises. Au Québec, l'accès des petites entreprises au PDME sera amélioré grâce aux 13 bureaux régionaux du BFDR-Q.

La préparation en vue de l'exportation

Le Comité de travail sur la petite entreprise a reconnu que c'est aux gens d'affaires que revient la responsabilité de se préparer à relever les défis du commerce international. Les petites et moyennes entreprises ont toutefois fait remarquer que les entrepreneurs ont besoin qu'on les aide à trouver et à

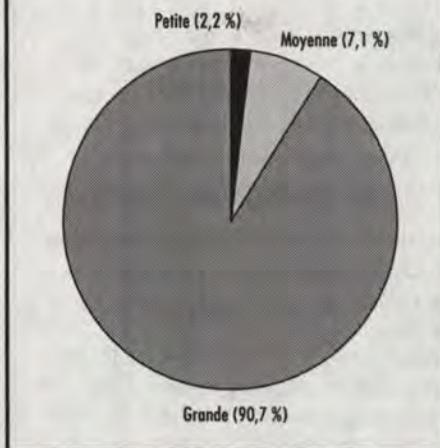
évaluer les possibilités de formation qui s'ouvrent à elles en matière d'exportation. Les entreprises qui sont prêtes à exporter se disent intéressées aux mécanismes qui les aideraient à établir des liens avec des spécialistes du commerce, des associations commerciales et des experts capables de leur fournir des conseils appropriés et un encadrement soutenu.

Le gouvernement fédéral collabore avec le secteur privé et les universités au financement des premières étapes du lancement du Forum pour la formation en commerce international (FFCI). En février 1995, Industrie Canada, le MAECI, Développement des ressources humaines Canada et le FFCI ont convenu d'un accord de financement qui devrait mener à l'autonomie financière du Forum en 1996. Depuis sa création il y a trois ans, le Forum a préparé une vaste gamme de cours visant à perfectionner les compétences des exportateurs. Il mettra l'accent sur des programmes de formation sur mesure préparés pour différents secteurs industriels. De plus, la Banque fédérale de développement, Industrie Canada, le BFDR-Q et le FFCI collaborent à l'élaboration du programme NEXPRO à l'intention des nouveaux exportateurs. Le gouvernement fédéral met également sur pied des mesures visant à améliorer l'information et l'accès des entreprises aux débouchés sur les marchés intérieurs et mondiaux par le biais de la Stratégie pour l'industrie canadienne de l'environnement.

LE RENFORCEMENT DES PARTENARIATS

Les PME exportatrices ne représentent qu'une proportion relativement faible des exportateurs canadiens. Les plus petites d'entre elles doivent relever de grands défis

Figure 4
Participation aux exportations, selon la taille de l'entreprise*, 1992



* La taille est définie par la valeur des produits ou services exportés.
Petite = moins de 500 000 \$
Moyenne = de 500 000 \$ à 5 millions de dollars
Grande = plus de 5 millions de dollars

Source: BEPE, Industrie Canada, selon les données fournies par Statistique Canada.

pour cerner et exploiter les débouchés d'exportation (fig. 4). Par le passé, les gouvernements fédéral et provinciaux ont offert aux exportateurs des services distincts, mais qui parfois se chevauchaient. Nous reconnaissons qu'il n'est plus possible de justifier ce dédoublement. Le gouvernement fédéral s'est engagé à une approche Équipe commer-

ciale Canada afin de mieux utiliser les ressources existantes, y compris la cogestion fédérale-provinciale des services au commerce international lorsque les intérêts d'une province sont en jeu.

Afin d'aider à concentrer l'aide dans des domaines prioritaires, le gouvernement renforcera la stratégie d'exportation du Canada, connue sous le nom de Plan de promotion du commerce extérieur. Un des principaux éléments de ce plan est l'élaboration et la coordination d'un ensemble de stratégies, de priorités et d'activités internationales applicables à l'ensemble du gouvernement fédéral en consultation étroite avec les provinces et le secteur privé.

Développer le tourisme au moyen de partenariats

Une initiative touristique nationale a été élaborée pour répondre aux besoins des entreprises touristiques canadiennes, dont

plus des trois quarts sont des petites et moyennes entreprises. La Commission canadienne du tourisme travaillera de concert avec des partenaires des secteurs public et privé afin de coordonner la promotion du tourisme au Canada et à l'étranger. Ce programme de promotion comprendra une vaste gamme d'activités, y compris la publicité, les relations publiques et la visite préliminaire des marchés.

De plus, d'importantes initiatives appuyant le développement du tourisme ont été lancées sur le plan régional. Le Partenariat de l'industrie touristique du Canada atlantique est une initiative de commercialisation d'une durée de trois ans qui réunit les principaux intéressés du secteur du tourisme dans le cadre de projets précis portant notamment sur la recherche en tourisme, sur la technologie servant au tourisme et sur le perfectionnement des ressources humaines. L'an dernier, plus de 70 petites et moyennes entreprises touristiques ont participé à cette coentreprise.

Le ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest a collaboré avec le secteur privé et avec les gouvernements des quatre provinces de l'Ouest afin de mettre sur pied une stratégie quinquennale sur le tourisme dans l'Ouest canadien. Cette stratégie comportera un ensemble d'initiatives axées sur le tourisme autochtone et patrimonial visant surtout les expériences de plein air « écologiques » ainsi qu'une application plus large de la technologie dans l'ensemble de l'industrie.

Établir des partenariats commerciaux et économiques avec le secteur privé

Les petites et moyennes entreprises ont indiqué que des centres commerciaux dirigés par le secteur privé et établis sur les marchés étrangers fourniraient aux gens d'affaires

canadiens une porte d'entrée utile pour pénétrer de nouveaux marchés qu'ils connaissent mal. Le gouvernement a déjà commencé à mettre ce concept à l'essai en ouvrant un centre de commerce canadien à Mexico. Ce centre aux multiples objectifs offre des services payés par l'utilisateur; il a été conçu pour offrir aux entreprises canadiennes, surtout petites et moyennes, des locaux d'exposition, des bureaux de direction temporaires, des services de télécommunications et des salles de séminaires et de conférences complètement équipées. Ce centre est un projet-pilote qui pourrait servir de modèle à d'autres centres commerciaux à l'étranger.

On reconnaît de plus en plus, au sein des gouvernements et des entreprises, le rôle que joue l'investissement international dans la création d'emplois et d'entreprises concurrentielles. Le gouvernement collabore avec le secteur privé afin d'attirer des capitaux étrangers pour soutenir la croissance des petites et moyennes entreprises. Les efforts déployés en vue d'aider les PME à trouver des partenaires économiques étrangers et les sources actuelles des technologies les plus perfectionnées seront ouverts à d'autres secteurs. Ainsi, le MAECI collabore avec l'Association canadienne de technologie de pointe pour mettre en rapport des spécialistes internationaux en capital de risque et des entreprises technologiques canadiennes prometteuses. Parmi les autres améliorations proposées, on compte l'utilisation d'une technologie multimédia pour établir le profil des petites entreprises canadiennes qui permettent à leurs dirigeants d'informer d'éventuels investisseurs étrangers au sujet de leur entreprise, de leurs technologies, des objectifs qu'elles poursuivent dans la recherche d'un partenaire investisseur, et de ce qu'elles ont à offrir.

L'Ontario et le gouvernement fédéral ont convenu d'améliorer la coordination des activités de développement du commerce international. Des accords semblables sont en voie de négociation avec d'autres provinces.

En mai 1994, le gouvernement a signé un Accord de coopération panatlantique sur le développement du commerce international avec les quatre Provinces maritimes afin de rendre aussi efficace que possible la coordination des activités liées au commerce et de combiner efficacement des ressources limitées.

Le ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest et ses homologues des provinces de l'Ouest ont récemment convenu de continuer à coordonner leurs efforts de promotion commerciale. Les efforts seront concentrés sur le développement des marchés de l'Asie, du bassin du Pacifique et de l'Amérique latine par des entrepreneurs de l'Ouest canadien et sur des secteurs spécifiques tels que l'énergie et l'agriculture.

Le Bureau fédéral de développement régional-Québec coordonne les efforts du gouvernement fédéral avec ceux du gouvernement provincial et du secteur privé. De plus, il collabore avec le MAECI à l'élaboration de stratégies de développement du commerce international intéressant particulièrement les entrepreneurs du Québec.

L'établissement de liens plus étroits avec les associations industrielles est, de toute évidence, un autre moyen permettant au gouvernement de profiter de l'infrastructure existante pour fournir des services plus efficaces dans le domaine du commerce international. Dans le secteur des services commerciaux, plus de 40 associations industrielles ont été sollicitées afin d'élaborer des stratégies d'exportation fondées sur des sondages menés auprès de leurs membres pour cerner les priorités du marché et les besoins d'information.

LE FINANCEMENT DES PETITES ENTREPRISES EXPORTATRICES

Les petites entreprises ont souvent de la difficulté à obtenir assez de capitaux d'exploitation pour financer la production destinée à l'exportation ou pour conserver des fonds

de trésorerie suffisants pendant la période d'expédition, en attendant les paiements.

Le Comité permanent de l'industrie a recommandé que le gouvernement fédéral établisse une garantie limitée des fonds de roulement pour les petites et moyennes entreprises exportatrices. Cela encouragerait les banques à fournir le préfinancement de l'exportation pour aider à l'achat du matériel, des composants, des pièces et de la main-d'œuvre servant à la production de biens et de services dans le cadre de contrats d'exportation. Le Comité de travail sur la petite entreprise a demandé une plus grande disponibilité du financement pour les différentes phases de l'exportation et a souligné que le préfinancement de l'exportation devrait être accessible pour toutes les ventes à l'étranger et non pas seulement pour les achats effectués par des gouvernements étrangers ou par des institutions financières internationales.

Par l'entremise de la Société d'expansion des exportations (SEE) et de la Corporation commerciale canadienne (CCC), le gouvernement, en collaboration avec les établissements financiers du secteur privé, a lancé trois initiatives de taille qui augmenteront le financement des petites et moyennes entreprises exportatrices.

Premièrement, la CCC a récemment lancé un programme de remboursement progressif conçu pour rendre plus accessible aux petits et moyens exportateurs le préfinancement de l'exportation. Grâce à ce programme, un exportateur pourra faire des retraits sur une ligne de crédit spéciale établie par son banquier principal et approuvée par la CCC en vue d'une vente à l'exportation déterminée. La CCC surveillera le contrat et,

au fur et à mesure que le travail avancera, approuvera les versements progressifs en fonction des fonds engagés par l'exportateur. A la fin du contrat, elle percevra le montant dû auprès du client de l'exportateur et remboursera l'établissement financier. Le programme est offert pour des transactions qui concernent aussi bien des gouvernements étrangers que des acheteurs du secteur privé.

Deuxièmement, la SEE a proposé un programme visant à inciter les établissements financiers à offrir des lignes de crédit correspondant aux comptes débiteurs de leur clientèle de petites entreprises. Dans le cadre de ce programme, elle garantirait à la banque d'un exportateur le paiement d'une portion de ses comptes débiteurs étrangers. Des discussions sont actuellement en cours avec deux banques canadiennes pour expérimenter cette méthode au début de 1995. De plus, les banques elles-mêmes ont entrepris de réexaminer leur traitement des comptes débiteurs étrangers en vue de revoir à la hausse la valeur des comptes débiteurs américains.

Troisièmement, la SEE et les institutions financières canadiennes travaillent en collaboration plus étroite en vue d'offrir du financement à moyen terme aux exportateurs, surtout lorsqu'il s'agit de petites et moyennes entreprises. En novembre 1994, la SEE et les banques ont conclu un accord visant la mise en place d'un cadre de partage des risques avec la PME, destiné aux exportateurs dont les ventes annuelles à l'exportation ne dépassent pas 10 millions de dollars. Ce cadre permet aux banques canadiennes d'offrir du crédit acheteur à moyen terme avec une garantie partielle de la SEE, pour certains genres de transactions, dans

un grand nombre de marchés des pays en développement. Ces nouvelles mesures aideront à améliorer les capacités d'exportation des petites et moyennes entreprises.

INCITATIFS FISCAUX AU DÉVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS

L'aide fiscale fédérale à la petite entreprise, y compris la déduction accordée aux petites entreprises (DAPE) et le crédit d'impôt à la recherche scientifique et au développement expérimental, constitue une forme d'aide indirecte importante pour les petites entreprises qui souhaitent développer leurs marchés d'exportations.

Le Comité de travail sur la petite entreprise estime que le gouvernement fédéral devrait en outre offrir un crédit d'impôt remboursable au développement des marchés d'exportations. Il estime que l'offre d'un allègement fiscal fondé sur l'exploration et le développement des marchés étrangers encouragerait les petites entreprises à viser des marchés d'exportations.

Outre le coût, plusieurs facteurs doivent être examinés avec attention avant que le gouvernement soit en mesure d'envisager d'offrir un crédit d'impôt au développement des marchés d'exportation. C'est ainsi, par exemple, que la création d'un tel programme semblerait incompatible avec nos obligations commerciales internationales (par exemple, l'accord du GATT de 1994). De plus, un tel programme ne servirait pas efficacement la promotion des exportations — de nombreux facteurs non fiscaux tels que les taux de change et les avantages comparatifs sur d'autres concurrents sont des facteurs plus déterminants en matière de commerce. De surcroît, ce crédit permettrait aux entreprises concernées d'obtenir un allègement fiscal même lorsqu'elles n'accroissent pas leurs exportations. Enfin, un tel programme, s'il est mis en œuvre par l'intermédiaire du système fiscal, exigerait l'adoption d'une législation complexe pour prévenir les abus. Sans règles très précises et restrictives, toute une gamme de dépenses d'affaires et de dépenses personnelles pourraient être considérées comme de nature à promouvoir les exportations.

EN SE TOURNANT VERS L'AVENIR

Dans l'ensemble, les initiatives dont il est question dans le présent document marquent une étape importante dans la mise en œuvre d'une approche nouvelle, plus sensible aux besoins des petites et moyennes entreprises du Canada. Elles sont cependant loin d'être un aboutissement de tous les efforts.

La création d'un contexte qui appuie et encourage un secteur de la PME dynamique et novateur exige un engagement à long terme à l'action de la part du gouvernement fédéral, des autres paliers de gouvernement, des institutions financières et des petites entreprises elles-mêmes. Le gouvernement fédéral a pris des engagements à long terme auprès des petites entreprises. Les initiatives et les modifications de programmes décrites dans le présent mémoire seront mises en œuvre au cours des prochains mois.

Comme nous l'avons mentionné dans l'introduction, la petite et moyenne entreprise souhaite que le gouvernement s'attaque au déficit. C'est ce que nous avons fait. Comme le reste du monde des affaires, la PME a demandé que l'on mette fin aux subventions aux entreprises. Le Budget montre clairement que de fortes compressions ont été imposées dans ce domaine.

Inévitablement, les compressions budgétaires forceront le gouvernement fédéral à mettre l'accent sur le partenariat pour mieux rentabiliser ses ressources limitées afin d'offrir une aide efficace aux petites et moyennes entreprises. Le secteur public, plus modeste et moins prodigue des deniers publics, pourra encore maintenir la qualité de ses services en collaboration avec les autres intervenants. C'est pourquoi nous mettons l'accent sur la collaboration fédérale-provinciale pour répondre à la demande de la PME qui souhaite bénéficier d'un nombre réduit de programmes, plus souples et plus pertinents. Les gouvernements fédéral et provinciaux ont

d'abord entrepris d'établir conjointement l'infrastructure donnant accès aux programmes qui ont été retenus. L'adoption, avec les provinces concernées, de mesures partagées pour le développement du commerce international ainsi que l'établissement de normes réglementaires et industrielles, de concert avec l'industrie et les provinces, constituent d'autres exemples de partenariats.

Bien que nous ayons d'ores et déjà entrepris d'améliorer l'accès de la PME aux sources de capitaux privés, nous continuerons à exercer des pressions sur l'industrie des services financiers afin d'accroître la qualité et l'accessibilité de l'aide qu'elle offre aux petites entreprises dans le domaine du financement par capitaux propres et par emprunt.

Étant donné la portée des changements décrits dans le présent rapport, leur mise en œuvre sollicitera la participation constante de la petite entreprise. Le gouvernement a déjà mis en place des mécanismes de consultation auprès de la PME qui permettront de suivre de près l'effet de ces changements.

Les récentes consultations ont déjà largement contribué à la création d'un nouveau climat de compréhension et d'appréciation de la PME au Canada. Elles ont forgé de nouveaux liens, plus solides, entre tous les participants. C'est une réalisation importante, et ces nouveaux liens doivent être maintenus.

Le gouvernement tient à exprimer sa plus vive gratitude à ceux qui ont consacré tant de temps et d'énergie à cet examen au cours de l'année écoulée. Si nous voulons que notre pays connaisse une croissance économique solide et durable, il nous faudra maintenir cet élan et renouveler notre engagement. C'est là le défi que, tous ensemble, nous devons relever.

